



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2023

UNE EXPERTISE  
ET UN SAVOIR-FAIRE  
AU BÉNÉFICE  
DE LA JEUNESSE...

**Siège Social - Direction Générale : 18, avenue Victoria - 75001 Paris**  
**Tél. : 01 42 02 24 44 - E.mail : [siege.social@anrs.asso.fr](mailto:siege.social@anrs.asso.fr) - Site : [www.anrs.asso.fr](http://www.anrs.asso.fr)**

Association Nationale de Réadaptation Sociale Reconnue d'Utilité Publique

## SOMMAIRE

<b>RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE.....</b>	<b>5</b>
<b>RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER .....</b>	<b>7</b>
A / SITUATION FINANCIÈRE DURANT L'EXERCICE 2023.....	7
B / ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE .....	8
C / ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE.....	9
D / LES PERSPECTIVES DE L'ANRS SONT LES SUIVANTES.....	9
<b>DIRECTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>10</b>
I - INTRODUCTION.....	10
II - FAITS MARQUANTS 2023 .....	10
A / LA DIRECTION GÉNÉRALE : UNE ÉQUIPE-SUPPORT .....	10
B / LA POLITIQUE ASSOCIATIVE.....	12
C / LA GESTION DU PERSONNEL .....	12
D / LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE.....	12
E / LA GESTION DES PROBLÉMATIQUES ÉDUCATIVES.....	12
F / UNE FUSION-ABSORPTION À PRÉPARER .....	13
III - PERSPECTIVES 2024.....	13
<b>POLE MILIEU OUVERT (SEA/SEPE).....</b>	<b>15</b>
I - PÔLE MILIEU OUVERT .....	15
A / PROJET DE SERVICE .....	15
B / VIE DU SERVICE .....	16
II - ACTIVITE 2023.....	17
A / EN NOMBRE DE JOURNÉES.....	17
B / EN NOMBRE DE JEUNES .....	17
C / LES ADOLESCENTS .....	18
D / LES JEUNES MAJEURS.....	18
E / LA PETITE ENFANCE.....	18
III - ETAYAGE PSYCHOLOGIQUE ET PSYCHOPÉDAGOGIQUE .....	18
IV - CONCLUSION .....	19
<b>FOYER ÉDUCATIF LA MANOISE.....</b>	<b>20</b>
I - PRÉSENTATION .....	20
II - ACTIONS CONDUITES À DESTINATION DES JEUNES ET FAITS MARQUANTS ..	20
A / L'ACTIVITÉ 2023.....	20
B / LA SYNTHÈSE QUALITATIVE .....	21
C / LES FAITS MARQUANTS.....	21
D / UNE ÉVOLUTION DES PUBLICS ENTRAÎNANT UNE MOBILITÉ DE NOS	
PRATIQUES .....	23
E / LE QUOTIDIEN INVESTI AUTOUR DE THÉMATIQUES-CLÉS .....	24
F / LE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL.....	26
III - PERSPECTIVES 2024.....	27

<b>SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE (SAU 75)</b> .....	<b>28</b>
I - INTRODUCTION ET FAITS MARQUANTS 2023 .....	28
A / EFFECTIF À FIN 2023 .....	29
B / ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT .....	29
C / BILAN DES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES 2023 .....	31
II - PERSPECTIVES 2024 .....	33
<b>SYNERGIE</b> .....	<b>34</b>
I - INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DU SERVICE .....	34
II - FAITS MARQUANTS EN 2023 .....	34
III - PERSPECTIVES POUR 2024 .....	38
<b>PÔLE HÉBERGEMENT AIRIAL</b> .....	<b>39</b>
I - PRÉSENTATION .....	39
II - LES FAITS MARQUANTS DE 2023 .....	40
III - POINTS FORTS DE L'ACTIVITE 2023 .....	42
A / L'ÉQUIPE .....	42
B / L'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT .....	42
C / L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL .....	46
IV - LES PERSPECTIVES 2024 .....	47
<b>PERMANENCE ACCUEIL JEUNES (PAJ)</b> .....	<b>48</b>
I - FAITS MARQUANTS 2023 .....	48
A / L'ACTIVITÉ .....	48
B / LES JEUNES ACCUEILLIS À LA PAJ .....	49
C / LE TRAVAIL ÉDUCATIF MENÉ .....	49
D / LES PRESTATIONS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ .....	50
E / ALLER « HORS LES MURS » .....	50
F / VIE INSTITUTIONNELLE .....	51
II - PERSPECTIVES 2024 .....	51
<b>SERVICE INSERTION JEUNES (SIJ)</b> .....	<b>52</b>
I - FAITS MARQUANTS 2023 .....	52
A / L'ACTIVITÉ .....	52
B / LES JEUNES ACCOMPAGNÉS AU SIJ .....	52
C / LE TRAVAIL ÉDUCATIF .....	53
D / PRESTATIONS MISES EN PLACE AU SIJ .....	53
E / L'HÉBERGEMENT : SITUATION À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE .....	53
F / INSERTION PROFESSIONNELLE : SITUATION À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE .....	54
II - PERSPECTIVES 2024 .....	54
<b>RÉSIDENCE SOCIALE TILLIER</b> .....	<b>55</b>
I - FAITS MARQUANTS 2023 .....	55
A / L'ACTIVITÉ .....	55
B / LES RÉSIDENTS .....	56
C / LE TRAVAIL RÉALISÉ .....	57
D / VIE INSTITUTIONNELLE .....	58

II -	PERSPECTIVES 2024.....	58
	<b>SERVICE ÉDUCATIF LOGEMENT JEUNES (SELoJ) .....</b>	<b>59</b>
I -	FAITS MARQUANTS 2023 .....	59
A /	LES MÉNAGES.....	59
B /	LE RELOGEMENT .....	61
II -	PERSPECTIVES 2024.....	61

## RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

### Rapport moral, d'activités et de gestion - Exercice social 2023

#### ➤ *Vie associative*

Après l'écriture et la validation par le ministère de l'intérieur des nouveaux statuts de l'association, il me paraissait indispensable de renforcer le conseil d'administration. Deux membres de l'assemblée générale en 2023 ont fait savoir leur intérêt pour le conseil d'administration et deux autres nous ont rejoint en 2024. Ainsi au moment où se tient cette assemblée, le conseil compte les neuf membres prévus dans les statuts. Qu'ils soient tous remerciés pour leur engagement.

L'événement marquant de cette année 2023 a été le départ à la retraite en mars 2023 de Madame Catherine Thibault, directrice générale, et l'arrivée de Stéphanie Ferdoille qui a repris les fonctions de manager associative avec une énergie et un discernement que j'ai pu apprécier tout au long de cette année 2023. La collaboration a été facilitée par la transparence de nos échanges.

Pour la bonne administration de l'association, l'effectif des services de la direction générale s'est étoffé par l'arrivée d'une assistante aux ressources humaines, en appui de la responsable déjà en fonction. L'équipe est stable mais avec l'extension de certains des services, un troisième poste de comptable s'avère nécessaire.

L'année 2023 a été une année de réalisation pour les projets amorcés en 2022.

#### ➤ *Service Educatif Adolescents*

Le SEA devient Pôle Milieu Ouvert, avec au 1er janvier 2023 le transfert effectif de l'activité de l'ANEF Paris, la reprise de la majorité de ses salariés et la création d'un service dédié à la Petite Enfance (SEPE).

Dans le cadre de sa nouvelle configuration, le Pôle Milieu Ouvert est autorisé à recevoir 304 enfants/adolescents/jeunes majeurs.

En 2023, le Pôle Milieu Ouvert a suivi 574 jeunes.

#### ➤ *Pôle Hébergement AIRIAL-MARJA*

Depuis sa création en 1987, le CHRS l'Airial poursuit son développement sur le territoire du Val-d'Oise

Au 31 décembre 2023, les 40 places d'hébergement d'urgence destinées à l'accueil de jeunes de 18 à 30 ans originaires de Paris et attendues par la DHRIL de Paris étaient toutes ouvertes dans des appartements diffus sur les communes d'Argenteuil, Eaubonne, Sannois, Franconville et Montigny les Corneilles.

La fin de l'année 2023 s'est conclue par la fusion-absorption de l'association MARJA 92, un CHRS doté de 28 places d'hébergement pour des hommes seuls âgés de 18 à 30 ans.

Au 1er janvier 2024, le Pôle Hébergement AIRIAL-MARJA a donc une capacité d'accueil de 161 places (dont familles avec enfants) et regroupe les deux établissements de l'Airial et de MARJA, dans une même organisation de gestion et d'animation.

#### ➤ *Pôle Insertion Jeunes*

Sous cette dénomination le Pôle Insertion Jeunes gère 4 dispositifs : la PAJ (Permanence Accueil Jeunes), le SIJ (Service Insertion Jeunes), la Résidence Sociale Tillier, le SELoJ (Service Educatif Logement Jeunes) qui ont tous pour vocation d'accueillir et d'accompagner des jeunes de 12 à 25 ans, en fonction de l'âge, de l'errance à l'insertion.

Le Pôle Insertion Jeunes a reçu 1 505 jeunes, toutes activités confondues, maintenant un rythme suffisant pour satisfaire la demande malgré le renouvellement, parfois laborieux, des personnels dont la directrice du service à l'automne 2023. La directrice générale a assuré l'intérim jusqu'au recrutement d'un directeur en avril 2024.

#### ➤ *Synergie*

Le service est autorisé depuis 2019, à titre expérimental et pour 5 ans, à accueillir 40 filles et garçons âgés de 14 à 21 ans dits Mineurs ou Majeurs Non Accompagnés. Ils sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris au titre de l'assistance éducative dans le cadre d'une Ordonnance de Placement Provisoire ou en accueil provisoire.

Arrivé au terme de son autorisation, une évaluation a été engagée par le service des établissements de la sous-direction de la Protection de l'Enfance dans le courant de l'année 2023 sous la forme d'une grille d'évaluation. Celle-ci a permis de conclure positivement au renouvellement de l'autorisation pour à nouveau 5 ans par Arrêté du 30 avril 2024.

#### ➤ *Service d'Accueil d'Urgence*

Avec 8 555 journées réalisées, le taux d'occupation en 2023 est de 97,66%. Ce chiffre montre que le SAU 75 répond totalement à la demande des secteurs ASE parisiens en matière d'admission d'adolescents en urgence.

Ce service, comme ceux de l'ensemble de l'association, rencontre des difficultés dans le recrutement des personnels éducatifs et doit avoir recours à l'intérim pour maintenir des plannings capables de faire face à l'activité du service.

#### ➤ *Foyer Educatif La Manoise*

La structure accueille des jeunes en internat et en semi-autonomie de 14 à 21 ans.

En 2023, l'établissement a réalisé 11 670 journées. L'accueil des jeunes du Val-d'Oise représente 91% de cette activité et les jeunes accueillis sur l'internat sont originaires exclusivement du Val-d'Oise.

L'activité a été soutenue sur l'ensemble de l'année au sein des deux dispositifs avec un taux d'occupation de 97,76% pour l'internat et de 88,00% pour la semi-autonomie.

L'établissement a reçu 196 demandes d'admission sur l'année 2023, ce chiffre reste stable par rapport à l'année 2022.

En fin d'année 2023, l'établissement a fait l'objet d'une évaluation externe conformément à la réglementation.

Au total, l'année 2023 aura permis à l'association de consolider son activité aux services des enfants, des jeunes et des adultes en difficulté sociale, et par la même, de contribuer, modestement mais efficacement, à la bonne exécution, par les services publics parisiens et franciliens, de la mission de protection des personnes vulnérables, en conformité avec les prescriptions légales et jurisprudentielles applicables.

**Mirentxu BACQUERIE**

**Présidente de l'ANRS**

## RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

### Rapport de Gestion - Exercice 2023

#### A / SITUATION FINANCIÈRE DURANT L'EXERCICE 2023

L'exercice 2023 se solde par un excédent comptable de **300 750,12€** contre un excédent de **59 907,22€** en 2022.

Ce résultat représente la différence entre les charges et les produits constatés au cours de l'année. À ce résultat, il y a lieu d'ajouter ou de déduire le résultat de l'année 2021 (N-2), pris en compte par les financeurs pour arrêter le montant des ressources attribuées aux établissements.

Ainsi en 2023, les financeurs ont globalement affecté à l'ANRS 414 831,34€ d'excédent, portant le résultat de fonctionnement à **715 581,46€**

Voici les résultats par service ou établissement pour l'année 2023 :

Etablissement ou service	Résultat comptable	Reprise des résultats	Résultats de fonctionnement
Association	-10 212,24		-10 212,24
Direction Générale	-82 639,32	2 046,80	-80 592,52
Service d'Accueil d'Urgence	-9 411,30	18 772,63	9 361,33
Pôle Milieu Ouvert	-124 561,06	119 905,36	-4 655,70
Service Insertion Jeunes	59 281,05		59 281,05
Permanence Accueil Ecoute Jeunes	36 386,70		36 386,70
CHRS L'Airial	118 595,68		118 595,68
CHRS H.U.75	172 298,82		172 298,82
CHRS H.U.95	457,27		457,27
Foyer La Manoise	130 667,64	147 964,00	278 631,64
Résidence Tillier	10 042,15		10 042,15
SELoJ	-5 611,02		-5 611,02
Espace Dynamique Insertion Emergence	-26 650,38		-26 650,38
Synergie	32 106,13	126 142,55	158 248,68
<b>Total</b>	<b>300 750,12</b>	<b>414 831,34</b>	<b>715 581,46</b>

Les résultats de l'ANRS restent divers en raison des situations spécifiques de chacune des structures.

Ils sont quasiment tous excédentaires.

Le déficit de la Direction Générale est dû essentiellement au départ en retraite de Madame Thibault.

Le déficit de l'EDI est dû à la fermeture de cet établissement à la suite de l'arrêt de la subvention régionale en 2023.

Le résultat comptable 2023, comparé à 2022, se décompose comme suit :

	2023	2022
Résultat d'exploitation	375 330,00	17 747,00
Impôt/Société	-2 282,00	-554,00
Résultat financier	4 109,00	-3 489,00
Résultat exceptionnel	-76 405,00	46 204,00
<b>Résultat</b>	<b>300 750,00</b>	<b>59 908,00</b>

Le déficit exceptionnel de 76 405€, est expliqué par les éléments suivants :

- 16 000€ de perte sur subvention de la région pour l'EDIE de 2022 ;
- Près de 60 000€ d'Amortissement exceptionnel du SEA lié au déménagement des locaux.

Le bilan au 31 décembre 2023 est en augmentation de 68 799€ par rapport à 2022.

Principales variations des postes du bilan :

		2023	2022	Variation
<b>Postes du Bilan</b>				
<b>Actif</b>	Immobilisations nettes	1 576 089	1 415 697	160 392
	Créances	2 506 152	1 862 473	266 486
	Disponibilités	2 911 178	3 645 959	-734 781
	Charges constatées d'avance	18 728	19 218	-490
<b>Passif</b>	Fonds propres et fonds dédiés	4 583 031	4 169 027	414 004
	Provision pour risques et charges	717 422	802 263	-84 841
	Emprunts à long terme	246 259	304 881	-158 622
	Dettes	1 465 435	1 667 176	-201 741

## B / ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

L'exercice 2023 a été ponctué par les évènements suivants :

- Reprise de l'activité milieu ouvert de l'ANEF et de 12 salariés au 1er janvier 2023 ;
- Préparation de la fusion-absorption de MARJA 92 au 1er janvier 2024 ;
- Fin du financement des EDI par le Conseil Régional d'Ile de France impliquant la fermeture du dispositif à très court terme ;
- 1er mars 2023 : arrivée de Stéphanie FERDOILLE, nouvelle Directrice Générale en prévision du départ de Catherine THIBAUT le 17 mars 2023 ;
- À la demande de la Ville de Paris, création d'une nouvelle équipe dédiée à l'AEMO petite enfance ;

- Déménagement des activités du milieu ouvert en avril 2023 ;
- Renforcement de l'équipe du siège avec la création d'un poste d'assistante RH.

## C / ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les faits suivants sont survenus :**

- **Fusion effective de MARJA au 01/01/2024 ;**
- **Extension du SEA sur la partie petite enfance ;**
- **L'arrivée du nouveau Directeur du Pôle insertion au 22/04/2024.**

## D / LES PERSPECTIVES DE L'ANRS SONT LES SUIVANTES

- Déménagement du CHRS Aerial pour des locaux plus adaptés ;
- Redéfinition du projet de service de la PAJ en lien avec la refonte du cahier des charges des PAEJ défini par la CAF ;
- Renforcement du siège dans ses fonctions support ;
- Validation du règlement intérieur de l'association.

**Jean-Christophe TETE**

**Trésorier de l'ANRS**

## DIRECTION GÉNÉRALE



Siège Social

**18, avenue Victoria  
75001 PARIS**

Dirigée par :  
Madame Stéphanie FERDOILLE

## I - INTRODUCTION

Au cours de l'année 2023, la Direction Générale de l'ANRS a poursuivi et renforcé ses principales missions de :

- Mise en œuvre de la politique associative ;
- Impulsion de développement, d'adaptation et d'innovation au regard de l'évolution sociale et de la législation en vigueur ;
- Représentation auprès des pouvoirs publics, financiers et politiques ;
- Veille de bonne gestion des différents services et établissements ;
- Gestion des ressources humaines.

Évènement notable de l'année, l'ANRS a dû se résoudre à fermer l'EDI suite à la fin du subventionnement régional des EDI. À noter toutefois que les personnels en poste ont été reclassés dans d'autres établissements de l'ANRS.

## II - FAITS MARQUANTS 2023

### A / LA DIRECTION GÉNÉRALE : UNE ÉQUIPE-SUPPORT

L'équipe de la Direction Générale est avant tout une équipe support pour les équipes des établissements et services de l'ANRS qui en 2023 ont accompagné plus de 2 400 jeunes franciliens âgés de 13 à 30 ans.

Ainsi, à travers ses différentes missions, elle facilite et harmonise le travail des professionnels au regard des évolutions de la législation, tout en assurant une bonne gestion financière de l'association.

De la sorte, en 2023 la Direction Générale de l'ANRS a mis en place :

- La dématérialisation des bulletins de paie ;
- La désignation d'un Référent Lanceur d'Alerte et d'un Référent Harcèlement Sexuel et Agissements Sexistes ;

- La désignation d'un nouveau DPO (Délégué à la Protection des Données) ;
- La mise à jour du Règlement Intérieur ;
- La campagne de prévention 2023 sur le thème « stress et travail » ;
- La formation Maître d'Apprentissage pour les salariés volontaires et éligibles afin de pouvoir continuer à accueillir des alternants éducateurs spécialisés, tout en répondant à l'obligation de formation dans les structures du secteur sanitaire, social et médico-social dans le cadre du contrat d'apprentissage.

Ces éléments, non exhaustifs, permettent d'apporter des réponses conformes au cadre légal et favorisent de manière opérationnelle les réponses données à l'ensemble des professionnels.

## **1 . Un changement de Direction, un renforcement de l'équipe**

En mars Stephanie FERDOILLE a succédé à Catherine THIBAUT, qui a fait valoir ses droits à la retraite, après une période de tuilage bienvenue.

Depuis la reprise d'une partie de l'activité de l'ANEF au 1er janvier 2023, et anticipant la fusion absorption de MARJA 92 au 1er janvier 2024, les effectifs de l'ANRS n'ont cessé de croître durant les dernières années, passant de 117 ETP en 2020 à 134 ETP au 31/12/2023. Ce sera plus de 141 ETP une fois MARJA 92 intégrée.

Ainsi, et afin que l'Association puisse continuer à répondre au mieux aux missions-support d'un Siège dans ce contexte de croissance, un poste d'assistante des ressources humaines a été créé en septembre 2023.

## **2 . La mise en place du nouveau CSE**

Début 2023, un nouveau CSE a été élu et dès le mois de février, cette nouvelle instance a pris ses marques. Au total, sept réunions se sont tenues durant l'année 2023. Abordant de façon récurrentes les importantes difficultés de recrutement et de remplacement du personnel, et le manque d'attractivité des salaires. Ont pu être soulevés le souhait de rembourser à 100% le Pass Navigo, la mise en place du congé menstruel sous conditions, la création d'une prime de cooptation, malheureusement soumis à accord des autorités de tarification.

## **3 . L'intérim de direction du Pôle Insertion**

Le Pôle Insertion a connu une année 2023 agitée avec à la rentrée le départ de sa directrice, puis en fin d'année du chef de service du volet insertion.

Pleinement dans les missions du Siège, c'est la Direction Générale de l'Association qui assure depuis l'intérim des postes dans un contexte de recrutement très tendu.

## **4 . L'accompagnement de l'évaluation externe de la Manoise**

En septembre 2023 a eu lieu l'évaluation externe de la MECS « La Manoise ». L'évaluation a été réalisée par Eliane Conseil, organisme certifié. L'implication de l'équipe de l'établissement et particulièrement des deux chefs de service a permis de faire reconnaître et valoriser à travers le résultat le travail de l'établissement.

## B / LA POLITIQUE ASSOCIATIVE

Si 2021 fut l'année de la réécriture des statuts de l'ANRS ; 2022, celle de leur homologation par le conseil d'Etat, de leur entrée en vigueur et de l'élection à l'unanimité de Mirentxu Bacquerie à la présidence de l'ANRS, 2023 aura été l'année du renforcement du Conseil d'Administration avec l'entrée d'un nouvel administrateur, démarche qui se poursuivra en 2024.

2023 fut également l'année de la réécriture des projets d'établissements ou de service de la part des établissements.

## C / LA GESTION DU PERSONNEL

La gestion du personnel demeure un élément sensible de l'activité de la Direction Générale au regard de la gestion des départs, des recrutements, des promotions, de la formation professionnelle.

Cet axe de travail aura encore été particulièrement prégnant et chronophage en 2023 en raison des difficultés de recrutement, pour tous les postes : éducatifs, encadrement et administratifs.

Malgré la Prime Ségur, pour certaines catégories professionnelles, les questions d'attractivité du secteur sont un véritable défi. La volatilité des candidats est une réalité et le positionnement de certains sur des postes en intérim une réalité jusqu'alors inconnue.

2023 se traduit également par la publication du troisième calcul de l'index de l'égalité professionnelle à 96/100 (en progression de 3 points par rapport à 2022), index qui est publié chaque année par toutes les entreprises d'au moins 50 salariés, afin de lutter contre les inégalités salariales.

Sur le plan de la formation professionnelle, l'ANRS a maintenu un effort important de formation puisqu'au 31 décembre 2023, 125 salariés ont suivi une ou plusieurs actions de formation et 5 salariés ont eu une autorisation d'absence sur le temps de travail pour suivre une formation à leur initiative. Ce sont au total 36 thèmes de formation qui ont été mis en place par la Direction Générale mobilisant d'importantes ressources. Il s'agit des formations effectuées dans le cadre du plan de développement des compétences (PDC), de formations obligatoires ou encore de formations imputées directement sur le budget des établissements.

## D / LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Le suivi comptable et financier, dont la bonne maîtrise est reconnue en interne et par les autorités de contrôle, perdure.

Pour autant, rigueur et mise en concurrence sont de mise systématique afin d'optimiser nos moyens et de participer à l'effort économique général.

## E / LA GESTION DES PROBLÉMATIQUES ÉDUCATIVES

### 1 . La mise en place du Dossier Unique de l'Usager

Après de nombreux échanges en Conseil de Direction, le logiciel NemoWeb a été choisi et déployé dans les différents établissements de l'ANRS fin 2022 et en 2023.

Après une année d'utilisation, il semble que malgré le soin apporté au choix du logiciel, ce dernier ne réponde pas aux attentes des établissements relevant de l'Insertion. De fait un travail d'adaptation ou de réorientation va être à mener en 2024.

## 2 . En 2023, les 3 groupes de travail transversaux ont poursuivi leur réflexion

- Le comité de suivi sur la bienveillance institutionnelle ;
- La prise en charge des jeunes victimes de prostitution ;
- Les jeunes majeurs sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le comité de suivi a remis un rapport en 2022. Il s'est appuyé sur l'actualité juridique, les précédentes préconisations et les questionnaires remis aux jeunes. Les conclusions étaient rassurantes. L'accueil reste le point fort de l'association : ce comité a continué à se réunir régulièrement durant l'année 2023.

Le groupe en charge de la problématique de la prostitution a finalisé sa production qui a été mise en relecture. Un colloque sera positionné en 2024 pour présenter ces travaux.

Le groupe sur la thématique des sortants d'ASE a poursuivi en 2023. De par le travail réalisé par le groupe régional autour des « sorties sèches » qui aboutira à un guide, le groupe de travail a proposé la réalisation d'un état des lieux (outils et pratiques mis en œuvre) et d'un livret qui introduira le guide.

## F / UNE FUSION-ABSORPTION À PRÉPARER

Après la reprise de l'activité de milieu ouvert de l'ANEF PARIS par l'ANRS, 2023 a été l'année de la préparation de la fusion-absorption de l'Association MARJA 92 situé à Colombes.

Cette association mono-établissement, gérant un CHRS de 28 places, s'est vu conseillée par la DRILH 92 de se rapprocher d'une association afin de rationaliser les coûts notamment. C'est ainsi que son président a contacté l'Association. Avec l'aide d'experts, un protocole d'accord a été établi et signé, le CSE de l'ANRS a rendu un avis favorable, et le 17 octobre dernier, l'assemblée générale extraordinaire de l'ANRS a entériné l'opération.

L'arrêté portant approbation de la cession de l'autorisation du CHRS MARJA au profit de l'association ANRS a été publié le 26 décembre 2023. À compter du 1er janvier 2024, le CHRS Aerial deviendra donc le Pôle Hébergement AIRIAL-MARJA.

À noter que pour préparer cette cession, tous les services supports, ainsi que la directrice de l'Aerial ont été fortement mobilisés dans un contexte complexe et avec, depuis des années, une absence de rigueur de gestion et d'organisation au sein de MARJA.

## III - PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 sera à la fois une année de consolidation mais également de continuité au niveau des valeurs associatives et des compétences professionnelles développées.

### 1 . Consolidation

- Avec la volonté de renforcer le Conseil d'Administration, de nouvelles personnalités aux expériences variées ;
- Avec le travail d'intégration et de mise en conformité de MARJA 92 ;
- Avec le recrutement d'une nouvelle direction au Pôle Insertion et la mise en chantier de la révision de ses projets de service.

## 2 . Continuité

- De l'Essor de l'Association : par une veille relative aux appels à projet, appel à manifestation d'intérêt et/ou regroupements associatifs ;
- De la préparation des évaluations externes prévues pour 2025 pour les établissements ;
- De la Gestion du personnel : une attention particulière sera portée au recrutement et l'intégration de tous les salariés dans un contexte plus que tendu, avec le développement de la Marque Employeur ANRS.

Ces axes de travail, portés par la Gouvernance, nécessitent une veille juridique et sociale constante et un véritable travail d'équipe, afin d'impulser dans les établissements un esprit et une identité associative commune, et bénéfique aux usagers.

**Stéphanie FERDOILLE**

**Directrice Générale de l'ANRS**

# Protection de l'enfance

## POLE MILIEU OUVERT (SEA/SEPE)



Service Educatif Adolescents /  
Service Petite Enfance

11, boulevard de Sébastopol  
75001 PARIS

Dirigé par :  
Madame Valérie CATTIN

## I - PÔLE MILIEU OUVERT

### A / PROJET DE SERVICE

Le Pôle Milieu Ouvert a été créé dans sa configuration actuelle au 1er janvier 2023.

Historiquement, le service de milieu ouvert de l'ANRS, nommé SEA (Service Educatif Adolescents) exerce des mesures d'AEMO et d'AED de type renforcé pour un public de 14 à 21 ans.

En 2022, la Direction des Solidarités de la Ville de Paris a sollicité l'ANRS pour augmenter son activité en reprenant un service d'une autre association parisienne exerçant les mêmes missions, ainsi qu'élargir la prise en charge à un nouveau public, celui de la « petite enfance ». L'ANRS a accepté ce projet et, en 2023, suite au transfert de l'activité et des salariés de cette association parisienne et à la création d'un service dédié à la Petite Enfance, le SEA est devenu le Pôle Milieu Ouvert.

Afin de créer une identité collective, les deux équipes des deux services ont emménagé dans de nouveaux locaux situés au centre de Paris, en avril 2023.

Le Pôle Milieu Ouvert s'est donc organisé en trois équipes : deux équipes dédiées au public adolescent (14-21 ans) et une équipe dédiée au public Petite Enfance (0-6 ans).

Le Pôle Milieu Ouvert exerce exclusivement des mesures d'AEMO et d'AED de type renforcé.

Dans le cadre de sa nouvelle configuration, le Pôle Milieu Ouvert est autorisé à recevoir 304 enfants/adolescents/jeunes majeurs :

- 254 mesures d'AEMO, d'AED Renforcé pour les adolescents de 14/18 ans et jeunes majeurs 18/21 ans – (Service Educatif Adolescents) ;
- 30 mesures d'AEMO Renforcé pour les 0/6 ans (Service Educatif Petite Enfance) ;
- 20 mesures d'AED mère/enfant (Service Educatif Petite Enfance).

Le fonctionnement du service est assuré par 34 salariés à temps plein (dont 24 travailleurs sociaux) organisés en 3 équipes.

## B / VIE DU SERVICE

### 1 . Mouvements du personnel

Sur l'équipe de l'ANRS, il y a eu deux départs d'éducatrices spécialisées en 2023 qui ont pu être rapidement remplacées.

Dans le cadre du transfert des salariés de l'autre association, il y a eu trois départs qui ont pu être également remplacés.

Par ailleurs, les créations de postes du Service Educatif Petite Enfance (SEPE) ont été pourvues à l'été 2023.

Sur une globalité de l'année 2023, il n'y a pas eu de poste vacant sur une durée supérieure à 3 mois.

Le service est, par ailleurs, investi dans l'accueil de stagiaires : une première stagiaire a été accueillie pour un stage long sur la période de novembre 2022 à l'été 2023.

### 2 . Formations

Dans le cadre de sa politique de formation et au regard de l'évolution de la législation, l'ANRS met l'accent sur le développement de formations collectives (regroupant des professionnels de tous les services et établissements de l'association).

Dans le cadre du Plan de Développement des Compétences (PDC), des professionnels de l'équipe ont pu bénéficier de formations sur les thématiques suivantes :

- Les écrits professionnels en protection de l'enfance ;
- La transidentité ;
- Formation à l'Observatoire parisien de protection de l'enfance ;
- Prévention des situations de danger de l'enfant (0/6 ans) ;
- Connaitre, comprendre et gérer les conduites addictives ;
- Représentations culturelles et pratiques éducatives.

Les professionnels ont également participé à des colloques et journées d'étude (CNAEMO, Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risque, plateforme René Cassin conférences DSOL-OPPE en distanciel...) sur des sujets tels que la prostitution des mineurs, la psychopathologie des adolescents, le droit des étrangers...

### 3 . Groupe de réflexion thématique

Dans le cadre de la création du Pôle Milieu Ouvert constitué d'équipes de deux associations différentes et avec des pratiques différentes, il était important de pouvoir réunir les professionnels autour de sujets leur permettant une projection dans cette réorganisation. Chaque professionnel a participé à des groupes de travail tels que : l'aménagement des locaux, la mise à jour des livrets d'accueil, la communication aux familles...

Après le déménagement et l'appropriation de l'espace de travail, il était important d'engager une dynamique de pôle. Aussi, des thématiques ont été identifiées afin d'être mises au travail en vue d'un partage d'expérience, d'une harmonisation des pratiques et de la mise en place d'un cadre de référence. Les thématiques identifiées sont : les actions collectives, le travail avec les familles, la visite à domicile, l'accompagnement des jeunes majeurs. Les groupes de travail sont constitués d'éducateurs, de chefs de service, de psychologues et s'échelonnent sur un ou deux trimestres.

## 4 . Mise en place du logiciel NemoWeb

En 2022, l'association a engagé un processus de mise en place du Dossier Unique de l'Usager (DUU) via le logiciel NemoWeb : c'est un logiciel utilisé par l'ensemble des professionnels, qui permet d'accéder à l'intégralité des données (administratives, éducatives, sociales, médicales) dans un dossier unique et partagé et de retracer les actions liées aux situations accompagnées.

L'outil a été déployé au premier trimestre 2023 suite à une phase de paramétrage en concertation avec les futurs utilisateurs. Une formation a été dispensée à tous les professionnels du Pôle Milieu Ouvert afin d'appréhender l'utilisation de l'outil.

NemoWeb fait évoluer les pratiques professionnelles et permet l'usage d'un outil unique pour l'ensemble du Pôle Milieu Ouvert, qui facilite le partage d'informations à tous les niveaux.

## II - ACTIVITE 2023

### A / EN NOMBRE DE JOURNÉES

L'activité réalisée est supérieure au prévisionnel (+ 5 412 journées).

Nous pouvons remarquer que la suractivité est très marquée sur le Service Educatif Adolescents (+ 12,17%).

Il y a une sous-activité sur la Petite Enfance (- 30,27%) mais, comme précisé précédemment, la prise en charge des mesures d'AEMO Petite Enfance n'a pu être effective qu'à compter de la fin du premier semestre. Nous pouvons constater sur nos tableaux mensuels de suivis d'activité que cette dernière s'équilibre progressivement entre le prévisionnel et le réalisé sur les 6 derniers mois.

Le taux d'activité du service est de 104,97%.

Activité	2023	
	Prévisionnel	Réalisé
SEA AEMO - AED	90 856	101 682
SEPE AEMO - AED	17 885	12 471
<b>TOTAL</b>	<b>108 741</b>	<b>114 153</b>

### B / EN NOMBRE DE JEUNES

En 2023, le Pôle Milieu Ouvert a suivi **574 jeunes, 309 filles** (soit 53,83%) et **265 garçons** (soit 46,17%). Sur la totalité des 574 jeunes suivis, on recense **474 mineurs (82,57%)** et **100 majeurs (17,42%)**.

#### ➤ SEA (14 – 21 ans)

Mineurs		Majeurs	TOTAL : 516
AEMO : 346	AED : 70	AED : 100	

#### ➤ SEPE (0 – 6 ans)

Mineurs		TOTAL : 58
AEMO : 46	AED : 12	

## C / LES ADOLESCENTS

Un des faits marquants est le rajeunissement de l'âge des jeunes à l'admission. En 2021, il y avait une majorité de jeunes de 16 ans au moment de la prise en charge par le service. En 2022, l'âge d'entrée au service était majoritairement de 15 ans et nous observons qu'en 2023 l'âge d'entrée est désormais 14 ans, c'est à dire la tranche d'âge la plus basse pour le service adolescent. Cela vient modifier les pratiques puisque l'équipe fait face à un public moins autonome en début de mesure et avec la nécessité d'un travail avec les parents plus soutenu.

Les difficultés dans le champ scolaire et les troubles du comportement sont les éléments de danger les plus significatifs identifiés chez les adolescents accompagnés par le service. Il s'agit souvent de conduites à risque, de mises en danger.

Les deux indicateurs « mal-être/dépression » et « mal-être/mise en danger sexuel » sont à nouveau sur une tendance supérieure aux années précédentes.

Les jeunes en AEMO Renforcé sont très souvent dans des situations de danger multifactorielles.

## D / LES JEUNES MAJEURS

En 2023, le SEA a suivi 100 jeunes majeurs, soit un peu plus de 17% de l'ensemble des jeunes du service.

Il y a eu 32 nouvelles mesures dont 26 jeunes déjà accompagnés comme mineur.

Une grande majorité des jeunes majeurs accompagnés sont souvent isolés, en conflit, voire en rupture avec leur environnement familial.

Près de 60% des accompagnements des jeunes majeurs prennent fin avant 21 ans ou à 21 ans, du fait d'une évolution favorable de leur situation à la sortie du dispositif de protection de l'enfance ; certains restent en grande fragilité et la fin de l'accompagnement peut engendrer un risque d'instabilité de leur situation.

## E / LA PETITE ENFANCE

48 nouvelles mesures ont été confiées au SEPE en 2023. 4 enfants étaient déjà accompagnés précédemment dans le cadre d'AED mère/enfants. L'âge moyen d'entrée sur le service est 2 ans, dont 23 enfants de moins de 2 ans.

En 2023, le service a accompagné 35 familles différentes, dont 12 fratries pour 52 enfants.

Les problématiques rencontrées par les familles sont diverses et souvent cumulatives. Le SEPE intervient suite au repérage de carences éducatives, affectives et de soins, de situations de précarité importantes, de situations de violences intrafamiliales, ainsi que de conflits parentaux prégnants. Le retard de développement (moteur, psychique et affectif) chez l'enfant et l'absence de stimulation de ce dernier est aussi un motif régulier de prise en charge.

## III - ETAYAGE PSYCHOLOGIQUE ET PSYCHOPÉDAGOGIQUE

La mise en place du pôle milieu ouvert a permis de mettre au travail et d'affirmer l'étayage psychologique et psychopédagogique nécessaire à la mise en œuvre des mesures d'AEMO Renforcé. Le caractère aggravé et multifactoriel des éléments de danger du public pris en charge nécessite un travail pluridisciplinaire.

Les psychologues ont réalisé 526 rendez-vous pour le service Adolescents et 95 rendez-vous pour le service Petite Enfance. Les psychologues interviennent dans l'étayage aux équipes éducatives et dans la compréhension des schémas familiaux.

Elles contribuent pleinement à l'exercice des mesures en participant aux différents rendez-vous de l'accompagnement éducatif. Ces différents repères institutionnels qui rythment la prise en charge des familles, tels que les premiers rendez-vous familiaux, les entretiens individuels et familiaux, les synthèses ou encore les entretiens de bilan ont notamment permis de mettre en œuvre ce travail pluridisciplinaire autour des différentes problématiques familiales rencontrées dans l'accompagnement exercé par le service.

Les psychopédagogues ont réalisé 557 séances individuelles de soutien et mis en place 24 ateliers collectifs. Au travers de ces chiffres, nous constatons combien les interventions des psychopédagogues sont pleinement inscrites dans l'accompagnement des adolescents et jeunes majeurs.

L'étayage psychopédagogique est très souvent utile pour faire levier dans l'accompagnement éducatif, en s'attachant à une difficulté, à une demande du jeune, qui vient souvent en décalage des éléments de danger qui ont motivé la mesure éducative. L'accompagnement psychopédagogique est très complémentaire à l'accompagnement éducatif tant dans les espaces de travail individuels que collectifs, qu'à destination du public ou de l'équipe éducative.

## IV - CONCLUSION

L'année 2023 a été une année riche et intense avec la création du Pôle Milieu Ouvert, le transfert d'activité et des salariés d'une association parisienne pour l'activité dédiée au public adolescents et jeunes majeurs, la création d'un service dédié au public « petite enfance », le déménagement et la création d'une nouvelle dynamique de travail pour tous.

Toutes ces nouveautés ont été source d'énergie constructive et porteuses dans l'accompagnement du public.

Pour cette première année d'exercice, le Pôle Milieu Ouvert a généré une suractivité principalement sur le Service Educatif Adolescent.

Le rajeunissement du public déjà repéré les deux précédentes années se confirme à nouveau.

25% des nouvelles mesures confiées au service en 2023 concernent des adolescents de 14 ans.

Le rajeunissement du public a également modifié les pratiques des accompagnements éducatifs puisque l'équipe a fait face à un public moins autonome en début de mesure et avec la nécessité d'un travail avec les parents plus soutenu.

Nous observons également une augmentation des situations familiales traversées par des fragilités psychiques ; ce qui parfois peut donner un sentiment d'impuissance à l'accompagnement éducatif.

Les actions collectives ont été nombreuses en 2023, se révélant comme un levier éducatif très important. Près de 160 jeunes ont participé cette année aux activités/ateliers proposés.

Le Service Educatif Petite Enfance a pleinement démarré l'exercice des mesures d'AEMO à la fin du 2ème trimestre 2023 et nous constatons une activité croissante au fil des mois ; le service semble avoir été rapidement identifié et utilisé par le tribunal pour enfants.

Cette première année nous indique que les besoins sont nombreux pour des situations familiales carencées, marquées par des conflits de couple massifs, ayant des répercussions directes sur l'évolution de l'enfant.

# Protection de l'enfance

## FOYER ÉDUCATIF LA MANOISE



8, rue de Paradis / 73, rue Denis Roy  
95100 ARGENTEUIL

Dirigé par :  
Monsieur El Bekkay LATRACH

## I - PRÉSENTATION

### ➤ *Présentation de la structure*

Le Foyer Éducatif La Manoise est un établissement agissant dans le champ de la Protection de l'Enfance. Il reçoit, sur décision administrative ou judiciaire, des garçons et des filles âgés de 14 à 18 ans, confiés au titre d'un besoin de protection. La prise en charge de ce public peut se prolonger jusqu'à l'âge de 21 ans (Accueil Provisoire Jeune Majeur). L'établissement dispose de l'autorisation du Conseil Départemental du Val-d'Oise pour l'exercice de ses missions.

### ➤ *Plusieurs modalités d'accueil*

- Un internat éducatif de 10 places (6 chambres individuelles et 2 chambres doubles). Vie quotidienne en collectivité avec une présence continue de l'équipe éducative ;
- Deux studios intégrés (2 places). Indépendants et situés dans le même pavillon que l'internat, ce dispositif permet aux jeunes de se mesurer aux réalités de la vie en autonomie tout en étant proches de l'équipe éducative ;
- Un appartement de type F3 (en diffus) recevant 2 jeunes (2 garçons ou 2 filles). L'accompagnement éducatif se fait toujours en grande proximité (2 rencontres hebdomadaires au minimum avec l'équipe éducative) ;
- 21 studios (13 en diffus et 8 en soutenu) pour un hébergement totalement individualisé, un accompagnement éducatif favorisant l'évolution de chaque jeune vers une plus grande autonomie.

## II - ACTIONS CONDUITES À DESTINATION DES JEUNES ET FAITS MARQUANTS

### A / L'ACTIVITÉ 2023

Le Foyer Éducatif La Manoise réalise 11 670 journées en 2023 pour une activité prévisionnelle retenue à 11 700 journées, soit un déficit de 30 jours. L'accueil des jeunes du Val-d'Oise représente 91% de cette activité. À noter que les jeunes accueillis sur l'internat sont originaires exclusivement du Val-d'Oise.

L'activité a été soutenue sur l'ensemble de l'année au sein des deux dispositifs avec un taux d'occupation de 97,76% pour l'internat et de 88,00% pour la semi-autonomie.

L'établissement a reçu 196 demandes d'admission sur l'année 2023, ce chiffre reste stable par rapport à l'année 2022.

## B / LA SYNTHÈSE QUALITATIVE

En 2023, l'institution a accompagné 52 jeunes, dont 31 jeunes présents au 31 décembre 2023 et 19 admissions externes. Aucun passage n'a eu lieu de l'internat vers la semi-autonomie en 2023.

La durée moyenne de séjour calculée en mois est de 16,91 mois soit une diminution de 3,49 mois par rapport à l'année 2022.

### ➤ *Les sorties*

22 jeunes ont quitté de façon définitive l'établissement au cours de l'année 2023.

Les sorties se sont déroulées selon les modalités suivantes :

- 6 en Foyer Jeunes Travailleurs sur des places conventionnées : ce travail s'est réalisé en lien avec l'ASE à leur majorité dans le cadre de leur Contrat Jeune Majeur ;
- 8 retours en famille : 1 jeune, après la fin de son Contrat Jeune Majeur, 1 mineur à la suite d'une décision du Juge des Enfants avec la continuité d'une mesure éducative d'AEMO, 4 jeunes à leur demande et 2 à la demande du juge ;
- 3 orientations vers d'autres établissements sociaux : 1 du Val-d'Oise, 1 en IDF, un hors IDF ;
- 4 en logement de droit commun : 3 jeunes en colocation et 1 chez des amis ;
- 1 en fugue.

### ➤ *Scolarité*

En juin 2023, sur 10 jeunes inscrits à des examens de l'Éducation Nationale, 9 jeunes ont obtenu leur diplôme :

- 2 Baccalauréats ;
- 2 Brevets des Collèges ;
- 1 DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires) ;
- 3 Certificats d'Aptitude Professionnelle ;
- 1 certification de formation générale.

Un jeune n'a pas obtenu son diplôme Brevet des Collèges.

## C / LES FAITS MARQUANTS

L'année 2023 a été marquée par un mouvement important au niveau des départs et des arrivées d'adolescents au sein de notre institution. Cela a bouleversé la stabilité et la dynamique de groupe mise en place sur l'internat, mais a aussi généré une réflexion sur une prise en charge de plus grande proximité sur le dispositif de semi-autonomie.

## 1 . La vulnérabilité du groupe

En janvier 2023, nous avons accueilli 3 nouveaux jeunes, dont une fratrie frère/sœur. Ces arrivées ont pu s'inscrire sur une démarche de revendication envers le cadre de l'internat éducatif, bousculant la dynamique de groupe, menant à son instabilité et créant un phénomène de contagion.

Des réorientations se sont effectuées afin d'acter des limites institutionnelles et de ne pas positionner ces adolescents dans une possibilité de toute puissance sans conséquence factuelle.

Pour ces situations, La Manoise a porté un investissement de forme et de fond : du temps, de la disponibilité, de la volonté, de l'attachement, de l'espoir.

## 2 . Le besoin de stabilité pour tous

Sur l'internat, un retour à une dynamique paisible a pu être constaté sur le début du second trimestre 2023. Ainsi, les professionnels sont parvenus à pérenniser des accompagnements ayant connu des aléas, lorsque cela était possible, tout en conservant les particularités et singularités de chaque situation.

Vient s'ajouter à cette instabilité, de nombreux déplacements sous-jacents aux prises en charge des adolescents (rendez-vous médicaux, rencontres partenariales, scolarité, audience, etc.). C'est ainsi que l'équipe pluridisciplinaire peut venir soutenir d'innombrables trajets, relais et urgences afin de tenir la continuité de nos missions.

L'objectif éducatif inscrit sur l'émancipation et le gain d'autonomie sur les déplacements de l'ensemble de tous les jeunes de La Manoise est bel et bien un axe de travail.

Il en sera de même sur le dispositif de semi-autonomie où les actes émis par les jeunes nous ont amenés à réfléchir sur les possibilités de changement de type de logement, afin de pouvoir leur offrir un accompagnement et une protection plus de proximité. Sur l'année 2023, six déménagements ont été réalisés sur des studios regroupés de la rue de Paradis. De même que pour « apaiser » les effets de groupe, un déménagement sur des studios en ville a été effectué.

De plus, l'équipe éducative a augmenté ses passages dans l'ensemble des studios en journée ou en soirée après 21 heures. Ces interventions régulières permettent de vérifier la présence du public pris en charge et ont permis aussi d'amener une présence éducative presque quotidienne pour des jeunes en particulier dont la fragilité ne leur permettait pas de se mettre « en action ».

## 3 . Le rapport au corps et à l'intimité fragilisé

L'année 2023 a été marquée par des conduites à risque des adolescentes. Dans la plupart des cas, ces mises en danger les amènent à se retrouver dans des situations inquiétantes présentant des risques de violences physiques et/ou sexuelles.

La difficulté reste pour les professionnels d'accompagner ces jeunes dans leur fragilité à se protéger de leurs diverses mises en danger et de leur faire comprendre que certains comportements, tenue vestimentaire, relation par les réseaux sociaux... peuvent accentuer les passages à l'acte.

Nous avons pu constater sur l'année que les jeunes accueillis sur le dispositif de semi-autonomie présentaient une grande fragilité au niveau de leur estime personnelle. Cette fragilité peut en pousser certains, notamment les jeunes filles, à avoir recours à des pratiques esthétiques excessives ou dangereuses pour la santé (séances d'UV, injections de Botox).

Bien que les professionnels aient accompagné ces jeunes dans une prise de conscience des risques encourus, leurs fragilités ne leur ont pas permis de réaliser le danger sur le long terme de ces pratiques, une indifférence reste présente et ces mineurs ont continué d'être en détresse.

L'accompagnement en semi-autonomie a été, de par ce phénomène, revisité dans une nécessité de pouvoir s'inscrire dans une proximité individuelle et de plus en plus quotidienne. Cette contiguïté est également assurée dans le suivi auprès des jeunes étant dans une recherche d'insertion professionnelle.

#### **4 . L'adaptabilité à l'insertion socio-professionnelle**

Durant l'année 2023, trois jeunes accueillis sur le dispositif de semi-autonomie se sont retrouvés en difficulté dans leur insertion professionnelle.

L'équipe éducative a dû apprendre aux jeunes toutes les procédures de recherche d'emploi, allant de la création d'un curriculum vitae et lettre de motivation jusqu'au démarchage physique en passant par les appels téléphoniques.

En parallèle, nous les avons accompagnés dans une inscription à France Travail (ex-Pôle Emploi) afin de bénéficier d'un suivi personnalisé suite à un bilan réalisé avec un conseiller d'insertion.

Bien que nous ayons orienté ces jeunes vers les spécialistes de l'insertion professionnelle, un suivi de proximité est resté nécessaire afin de garantir une continuité dans leur projet d'avenir. À travers les difficultés de ces jeunes, nous pouvons constater les fragilités autour des codes, de la posture et de la tenue vestimentaire autour de l'insertion professionnelle.

### **D / UNE ÉVOLUTION DES PUBLICS ENTRAÎNANT UNE MOBILITÉ DE NOS PRATIQUES**

#### **1 . Des situations délicates marquées par la complexité de leur prise en charge**

Les professionnels de La Manoise ont fait face à des jeunes de moins en moins impliqués dans leur projet personnel et de plus en plus en quête de liberté.

Pour certains jeunes mineurs, placés par le Juge des Enfants, nous nous sommes questionnés sur le sens qu'ils mettaient à leur placement au vu de leur recherche de liberté une fois en semi-autonomie.

Bien que la prise en charge des jeunes majeurs soit conditionnée par un Contrat Jeune Majeur avec des objectifs précis, les professionnels se sont retrouvés face à un désinvestissement de la part de certains.

#### **2 . Des épisodes de crise pour induit par le défaut de soin**

Plusieurs incidents marquants sont survenus au sein de l'internat éducatif. Cela est principalement lié à des problématiques d'adolescents bénéficiant d'un suivi sur le plan psychologique, psychiatrique, avec la présence de partenaire (CMP, centre d'équithérapie, thérapie familiale, thérapie réseaux) et des jeunes ayant des reconnaissances MDPH ou étant accompagnés en milieu protégé. En plus de ces difficultés importantes, l'équipe se heurte à un défaut de soin quand les professionnels du médical sont manquants ou possèdent des listes d'attente (au moins un an).

Au quotidien, nous sommes de plus en plus amenés à gérer des crises d'une extrême violence verbale et physique pouvant même quelquefois mettre en danger le groupe de jeunes et les

professionnels. En effet, la majorité des adolescents pris en charge dans notre MECS ont des fragilités psychologiques du fait de leur parcours de vie.

De plus, ces jeunes montrent des difficultés à accepter le cadre qui s'impose à eux du fait des manquements qu'ils ont connus au domicile familial. Ainsi, le manque de repères et de limites entraîne des passages à l'acte violents ainsi que des comportements suicidaires qui ont nécessité, à plusieurs reprises, l'intervention des pompiers et des forces de l'ordre, pour protéger le jeune, le groupe et les professionnels.

### **3. Une fin d'année 2023 marquée par des départs multiples sur une courte période pour le dispositif de semi-autonomie**

Sur la totalité des 22 jeunes qui ont quitté l'établissement, huit jeunes accueillis en semi-autonomie décideront d'une fin de prise en charge, entre septembre et décembre 2023.

- 3 jeunes filles ont pris la décision de mettre en fin à leur accompagnement à La Manoise à leurs 18 ans ou de mettre fin à leur Contrat Jeune Majeur ;
- 1 a fait une demande d'Aide Educative à Domicile afin d'avoir un soutien de l'ASE tout en partant vivre en colocation dans le privé ;
- 2 ont fait le choix de retour au domicile familial ;
- 2 jeunes mineures sont restées dans « une résistance » de l'accompagnement éducatif, mettant en avant le désir de liberté. Une a préféré retourner au domicile familial, la seconde s'inscrira dans la réalisation d'actes délictueux nous imposant à une réorientation.

## **E / LE QUOTIDIEN INVESTI AUTOUR DE THÉMATIQUES-CLÉS**

### **1 . L'alimentation**

Au travers des temps de repas, l'équipe éducative accompagne les jeunes sur la constitution des menus et tente de les sensibiliser au gaspillage alimentaire.

### **2 . L'hygiène**

Au sein de l'internat éducatif, l'accompagnement autour de l'hygiène fait partie intégrante de nos missions. En 2023, il a été constaté qu'un nombre majoritaire de jeunes accueillis présentait des carences de propreté, peut-être non acquises au domicile familial.

Concernant l'entretien des espaces communs, un planning hebdomadaire désigne deux jeunes chargés d'assurer les tâches collectives.

Ces accompagnements permettront une prise d'autonomie sur l'hygiène individuelle et l'acquisition de la propreté en général.

### **3 . La citoyenneté**

Dans le cadre du projet annuel mené par l'internat, l'équipe a décidé de travailler sur la notion de citoyenneté. Il a été observé, auprès du groupe actuel de jeunes, un manque d'information et de connaissance concernant les sujets du quotidien.

Tous les mois, un atelier animé par un ou plusieurs éducateurs aborde les sujets comme le travail, les lois, le tribunal, la banque, le permis de conduire...

Des sorties ont pu être réalisées afin de se rendre dans différentes instances et nous avons également participé à des actions comme le World Clean Up Day ainsi qu'à une journée d'initiation aux gestes qui sauvent par l'association du Valdocco.

#### 4 . La violence

Suite aux événements vécus en début d'année 2023, tant par l'équipe éducative que par les jeunes, nous avons travaillé autour de la violence sous toutes ses formes (sexuelle, physique, verbale/psychologique, harcèlement, raciale, policière, maltraitance enfants/animaux). Ce thème a eu pour objectif de mettre des mots sur les faits de société qui impactent le quotidien des citoyens du monde.

#### 5 . La laïcité

La laïcité est une valeur fondamentale portée par notre institution. Les adolescents accueillies ont une identité et des origines diverses qui impliquent d'accompagner chaque jeune dans ses choix : religieux, identitaire... tout en faisant respecter la laïcité.

Afin de conduire au plus près cette thématique, l'équipe éducative a organisé une visite dans différents lieux de cultes. Ce temps nous a permis d'étudier les religions et de rapporter la pratique de ces dernières au sein de notre institution en développant un discours préventif qui est également porté au quotidien.

#### 6 . Les fugues

Durant l'année 2023, un phénomène de fugue s'est installé dans notre institution à travers plusieurs adolescents. Néanmoins, nous avons pu observer que chaque fugue est propre à la situation de chacun : pour certains, un besoin de se rassurer en vérifiant leur environnement familial et pour d'autres, elle est significative d'une absence adhésion au placement et/ou aux règles de notre institution.

#### 7 . La gestion des téléphones portables

Au vu des nombreuses difficultés que rencontrent l'équipe avec l'utilisation des supports numériques, l'équipe a su s'adapter. Des règles d'utilisation ont été établies. D'abord communes à tous et en lien avec les arguments de certains adolescents, l'utilisation des téléphones a été soumise à du cas par cas.

Nous continuons en parallèle un travail de prévention sur leur utilisation.

#### 8 . Les partenaires

Depuis la signature d'une convention partenariale avec l'équipe mobile de psychiatrie adulte de l'Hôpital d'Argenteuil, trois rencontres par an permettent un travail de prévention aux deux institutions.

Dans la dynamique constante de notre engagement envers l'éducation et le bien-être des jeunes que nous accueillons, les thématiques travaillées sur l'internat ont permis de constituer des partenariats stratégiques avec diverses institutions afin d'apporter un regard extérieur et un approfondissement des interrogations diverses.

Cette année encore, l'internat a profité d'un travail en réseau avec l'association Point Commun, axé sur l'accès à la culture. Grâce à la présentation des événements culturels par un intervenant, l'équipe se charge de faire du lien avec le projet annuel, inscrivant certaines thématiques dans des propositions artistiques.

Aussi, La Manoise continue de profiter de son ancrage territorial pour faire appel à l'association Valdocco, offrant des stages de soutien scolaire et de loisirs.

## F / LE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

### 1 . Synthèse des « Points forts »

- Un cadre de vie d'accompagnement bienveillant et sécurisant, tant pour les jeunes que les professionnels ;
- Principe d'auto-détermination à l'œuvre dans l'ensemble des services avec une personnalisation des accompagnements ;
- Un établissement avec des dispositifs variés et ouverts sur l'extérieur, en lien régulier avec le service gardiens ;
- Une dynamique d'équipe positive où s'exprime la solidarité, le sens du collectif et l'entraide entre toutes les parties prenantes ;
- Des principes d'intervention cohérents qui s'inscrivent dans les pratiques des professionnels et portés par un management de proximité.

### 2 . Synthèse des « Points à améliorer »

- Le passage à l'écrit est efficace, néanmoins des outils n'apparaissent pas formalisés (diagnostic des besoins PEI- Projet Educatif Individualisé, cartographie des risques) ;
- Manque de formalisation concernant les plans de prévention et gestion des situations de crise, en lien avec les critères impératifs du chapitre 3 du référentiel de l'évaluation ;
- Le parcours des jeunes dans les différents dispositifs est effectif, mais ne semble pas suffisamment porté en transversalité par les équipes.

### 3 . Mouvements du personnel et organisation du travail

L'année 2023 a été marquée par plusieurs mouvements :

- La démission de trois éducatrices sur le dispositif de semi-autonomie ;
- La démission d'une secrétaire ;
- Le licenciement de l'agent polyvalent pour inaptitude au poste.

Notre grande difficulté est le pourvoi des postes vacants dans le champ de l'éducatif en raison de l'absence de candidats qui correspondent aux profils recherchés : éducateur spécialisé ou moniteur éducateur.

#### 4 . Formations professionnelles

Ces formations ont découlé des problématiques de terrain constatées et ont été mises en place dans le but d'identifier de nouvelles actions éducatives pour y répondre.

Ecrits professionnels : l'accent a pu être posé sur les bases fondamentales de la rédaction professionnelle, soulignant l'importance de la clarté, de la précision et de la confidentialité dans nos écrits professionnels.

Question du genre : la réalité de la transidentité ne peut être négligée, avec une augmentation notable de personnes en quête de genre, transgenre ou en transition. Cette réalité souligne l'importance de rester informé sur ces évolutions sociétales et de s'adapter pour assurer un accompagnement adéquat.

Numérique : chacun a pu s'exprimer sur les problématiques et questionnements que les outils numériques provoquent.

### III - PERSPECTIVES 2024

Pour donner suite aux remarques de l'évaluation et afin de réduire les derniers écarts avec les bonnes pratiques recommandées, nous allons poursuivre nos réajustements sur les formalités simples à mettre en œuvre, cependant nous allons engager deux chantiers sur 2024.

#### ➤ *Mise en place du plan de continuité de l'activité (PCA)*

L'établissement est doté, à ce jour, d'un Plan de Continuité de l'Activité. Ce plan a été élaboré lors de la crise de la Covid-19 avec, en limite, la fin de la pandémie ainsi que le plan de vigilance attentat. Nous allons entamer, en lien avec le siège de l'association et les équipes à l'élaboration, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité. Ce nouveau plan englobera naturellement les plans existants, mais il s'agira également d'analyser et d'anticiper toute forme de crise qui limiterait la continuité de l'activité. Ce plan finalisé sera communiqué en interne et externe.

#### ➤ *Mise à jour du projet éducatif individualisé (PEI)*

Le Projet Educatif Individualisé a été mis en conformité par la Loi 2002-2 au sein de l'établissement. Ce projet a été revisité régulièrement et adapté au public accueilli.

Afin de simplifier l'utilisation de l'outil, nous avons modifié quelques rubriques et créé une page d'échange libre afin de recueillir la parole du jeune dans le cadre de son PEI. L'évaluation nous recommande une mise à jour de cet outil. Là encore, nous allons engager un travail au sein des équipes pour répondre à cette recommandation, en impliquant les professionnels et les jeunes afin de faciliter l'appropriation de l'outil.

# Protection de l'enfance

## SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE (SAU 75)



31, rue Didot / 9, rue Henri Regnault  
75014 PARIS

Dirigé par :  
Monsieur Hervé COPITET

## I - INTRODUCTION ET FAITS MARQUANTS 2023

L'année 2023 aura été marquée par deux faits marquants.

Le premier est assurément la crise du recrutement que traverse notre secteur (et sans doute plus encore l'internat éducatif) qui a profondément touché les deux services composant l'établissement. Suite à quelques démissions d'éducateurs présents depuis plusieurs années, un congé parental et un arrêt maladie longue durée, les remplacements indispensables n'ont pas pu se réaliser dans un délai correct. Ainsi, plusieurs mois ont été nécessaires pour recruter du personnel diplômé. Au pic de cette crise, cinq postes (sur 16) ont été durablement vacants. Cela n'a pas été sans conséquence sur l'organisation des services. Si le recours aux personnels intérimaires a permis d'assurer la continuité de l'activité dans les moments les plus critiques, il n'en reste pas moins que cette situation n'est pas satisfaisante sur le long terme. Les ressources internes à travers les remplacements payés en heures supplémentaires ont également été mobilisées dans un cadre légal contraint et en veillant à ne pas créer une fatigue professionnelle. Face à cette crise du recrutement, revoir les conditions de rémunération et de travail du secteur est un impératif à court terme pour permettre aux établissements de poursuivre leur mission d'accueil dans des conditions adéquates.

Le second fait marquant aura été la réorganisation du dispositif de l'accueil d'urgence voulue par la Direction des Solidarités (DSOL) ; le SAU 75 comme l'ensemble des établissements d'accueil d'urgence a fait face à plusieurs changements d'importance. Ainsi, alors que depuis son origine le SAU 75 accueillait des Mineurs Non Accompagnés, depuis le mois de mars 2023, nous ne sommes plus autorisés à admettre ces jeunes relevant du SEMNA (secteur des mineurs non accompagnés). D'autre part, depuis la fin de l'année 2022, l'établissement se doit d'adresser chaque soir et chaque veille de week-end l'état précis de l'effectif des jeunes présents afin de pouvoir répondre en temps réel à une demande d'admission qui doit pouvoir se réaliser 24h/24.

Enfin, pour terminer sur une note positive, lors de la discussion budgétaire 2023, la DSOL a accepté une augmentation du temps de présence des psychologues à 0,65 ETP, soit trois jours de présence par semaine au lieu de deux. Nous saluons cette augmentation en lien direct avec la forte demande d'admissions de mineurs présentant des troubles psychologiques et/ou psychiatriques.

## A / EFFECTIF À FIN 2023

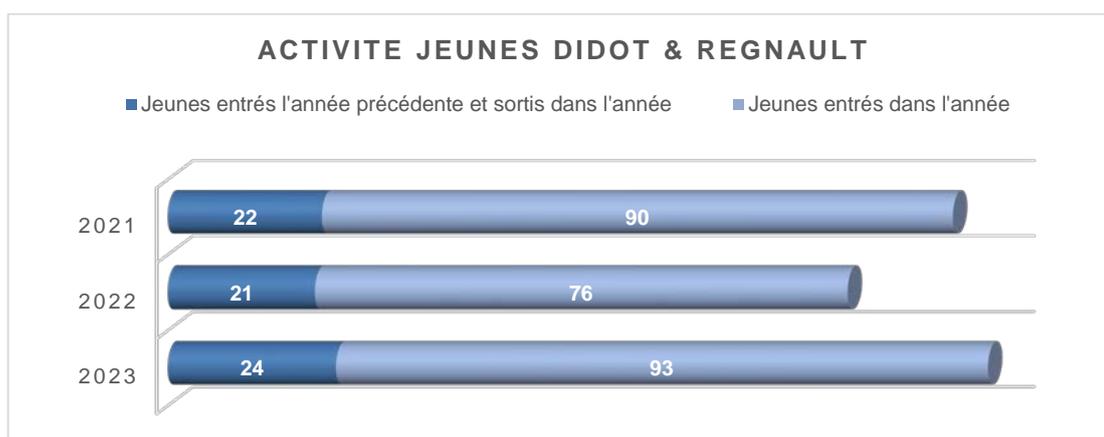
Au 31 décembre 2023, 93 jeunes avaient fait l'objet d'une admission au cours de l'année civile dans les services de Didot et Henri Regnault, contre 76 en 2022. À cela s'ajoutent 24 mineurs déjà pris en charge en 2022 et présents en 2023. Au total ce sont 117 mineurs (97 en 2022) qui ont été présents au SAU 75 durant l'année 2023. Le nombre de jeunes admis en 2023 est en hausse de 21%.

La répartition du mode d'hébergement entre accueil sur le collectif ou familles-relais reste similaire à l'année 2022. Seule la fin du mode d'hébergement à l'hôtel (Loi TACQUET de janvier 2022) vient très légèrement modifier la ventilation.

La moitié des adolescents accueillis a séjourné en internat tandis qu'un plus d'un tiers a été hébergé en familles-relais. Cinq mineurs ont bénéficié d'un hébergement multiple rendu nécessaire pour maintenir la continuité de la prise en charge. Cette souplesse est essentielle dans les situations dites « complexes » ou l'adolescent ne peut pas s'inscrire durablement dans un même type d'hébergement.

## B / ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

### 1 . Nombre de jeunes suivis sur trois ans



### 2 . Activité réalisée

**Avec 8 555 journées réalisées**, le taux d'occupation en 2023 est de 97,06%. Ce chiffre montre que le SAU 75 répond totalement à la demande des secteurs ASE parisiens en matière d'admission d'adolescents en urgence.

### 3 . Durée des parcours

**La durée moyenne des parcours des jeunes au SAU 75 en 2023 a été de 100 jours** contre 110 jours en 2022 et 94 jours en 2021.

Une certaine stabilité est présente sur les trois dernières années. Le manque de place, la longueur des procédures d'admission sont deux éléments déterminants expliquant la durée des séjours.

#### 4 . Origine et type des mesures

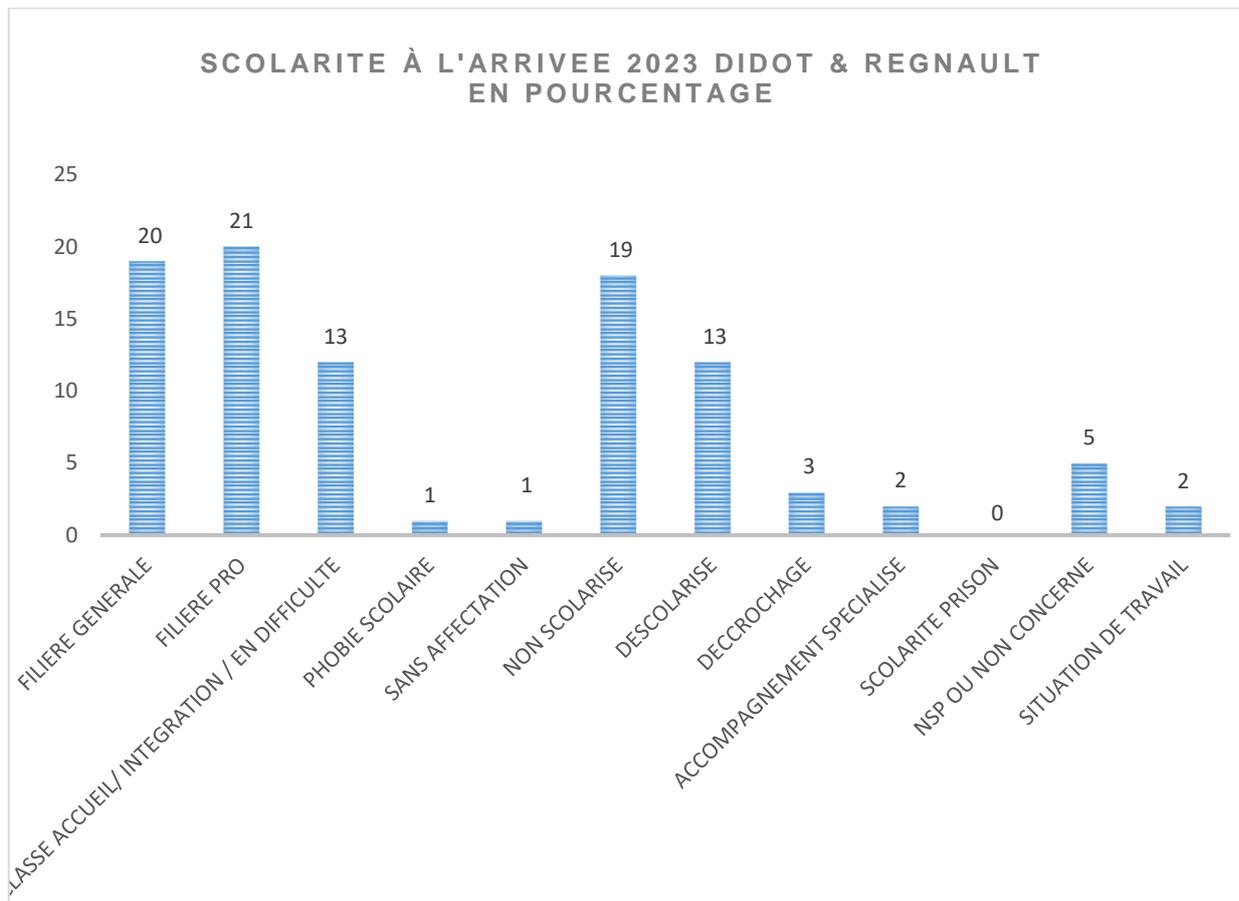
En 2023, tous les accueils ont été réalisés à partir des demandes des secteurs ASE parisiens. Cela montre la très bonne implantation du SAU 75 au sein du territoire parisien. Le service est bien repéré, son fonctionnement bien connu des secteurs ASE. Des habitudes de travail sont présentes, facilitant les admissions en urgence.

Concernant le cadre juridique, les mesures de placement étaient des ordonnances de placement provisoire ou jugements d'accueil provisoire et des placements dans le cadre de l'article L223-2-2 du CASF (code de l'action sociale et des familles). Le placement dans un cadre judiciaire reste la référence. Rien de plus normal pour un service d'accueil d'urgence.

#### 5 . Âge et genre des mineurs

La répartition des genres en 2023 a été quasi identique à l'année précédente (59% garçons, 41% filles en 2022).

#### 6 . Scolarité et formation



Avec 35 % de jeunes sans scolarité (37% en 2022, 31% en 2021) au moment de l'admission, nous constatons une stabilité de ces profils de jeunes qui nous sont adressés.

Avec un jeune sur trois sans scolarité, les équipes éducatives doivent faire face à des défis très difficiles à relever. Manque de place et longueur des procédures sont deux exemples permettant

de comprendre qu'il n'est parfois pas possible d'obtenir une scolarisation au cours de la prise en charge de trois à quatre mois.

Afin de faire face à ces difficultés, et dans l'attente d'une scolarisation ou d'une rescolarisation, le SAU 75 a engagé un partenariat avec le service de l'association AVVEJ-LA PASSERELLE (foyer éducatif de l'Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes) accueillant les jeunes déscolarisés ou en grandes difficultés sur ce sujet. Ce partenariat permet à de nombreux adolescents de bénéficier d'une reprise d'une scolarité conjointement à l'élaboration d'un projet nouveau projet d'orientation scolaire.

## 7 . Types d'orientation

L'orientation constitue la dernière étape de la prise en charge d'un mineur au SAU 75. Elle est une étape fondamentale dans l'accompagnement et les deux équipes déploient leur très bonne connaissance du paysage parisien de protection de l'enfance afin de répondre au mieux au projet du mineur.

En 2023, 21% des mineurs (19% en 2022) ont été orientés vers un service de semi-autonomie, 23% vers une MECS (22% en 2022) ou un centre maternel, 2% vers des services d'accueil familial et 8% sont retournés en famille.

La forte augmentation des orientations vers des services de semi-autonomie est en corrélation directe avec l'augmentation des admissions de jeunes âgés de 17 ans et plus. À cet âge-là, le travail sur l'autonomie est un axe essentiel de la prise en charge.

## C / BILAN DES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES 2023

Organisée dans le prolongement des actions déjà entamées l'année précédente, l'année 2023 a permis de pérenniser et d'élargir l'éventail des projets. À ce sujet, il faut souligner la forte cohésion des équipes qui a aidé à conserver une qualité de prestation optimum.

Un lien resserré avec les équipes éducatives des SAU Regnault et Didot a rendu possible une personnalisation plus fine de l'offre des spectacles. Un total de 13 spectacles a été organisé pour 138 participants. Centrés autour de pratiques artistiques et culturelles telles que le cirque, le théâtre, la musique ou la magie, ces sorties ont eu pour but de proposer des temps de loisirs mais aussi de sensibiliser les adolescents à ces disciplines.

Le partenariat avec l'APSV (Association de Prévention du Site de La Villette) a permis la mise en place de 2 actions lors de l'année 2023. Au cours des vacances de Printemps et des vacances de la Toussaint, ce sont respectivement déroulés un atelier Citoyenneté - Fabrique de l'information ainsi qu'un atelier Addict au numérique mobilisant 19 participants. Axés sur une réflexion autour des médias et la citoyenneté d'une part, et sur la prévention et l'éducation aux nouveaux outils numériques d'autre part, chacun de ces temps ludiques et interactifs ont fourni des apports théoriques et ont créés les conditions de débats autour des grandes thématiques du monde contemporain.

La collaboration avec le Forum des Images s'est poursuivie et même étendue au cours de l'année écoulée. Un total de 6 ateliers mobilisant une cinquantaine de participants des SAU Regnault et Didot a eu lieu. De plus, 6 personnes ont eu l'occasion d'assister au festival de réalité virtuelle NewImages Festival et 1 personne a appris à concevoir un podcast au cours de l'atelier *Porter sa voix* au cours de l'été.

Une baisse des actions en lien avec le milieu aquatique est observable. Cela s'explique par une diminution des besoins. Située à proximité du SAU Didot, l'Association Archimède propose à un public mineur de participer à des stages ayant pour but de réduire la peur de l'eau, de développer la confiance en soi et de restaurer le plaisir de la natation.

En février et en décembre, 2 ateliers d'initiation à la danse Hip-Hop ont été élaborés conjointement avec le Théâtre Chaillot et la compagnie de danse Burn out. Mobilisant 30 participants des SAU Regnault et Didot, les groupes ont ainsi pu profiter d'une activité mêlant le sport et la pratique culturelle et artistique. Il faut indiquer que des travaux au Théâtre Chaillot nous ont contraints à nous adapter et à modifier l'organisation puisqu'il nous a fallu faire appel à la Maison des pratiques artistiques amateurs (MPAA) et au Studio Bleu pour la réservation des salles.

Partenaire de l'ANRS dans le domaine culturel et éducatif, l'ACERMA (Association pour la Communication, l'Espace et la Réinsertion des Malades Addictifs) a permis à 1 participant de suivre des ateliers d'accompagnement à la scolarité.

Proposé par la Mairie de Paris, le dispositif Paris Sport Vacances met à disposition des stages sportifs. Cela a donné l'occasion à 3 participants des SAU Regnault et Didot de suivre cette action.

Le partenariat avec l'Association Montmartre Natation Secourisme (AMNS) entamé l'année précédente s'est poursuivi en 2023. Cela a permis à 1 participant du SAU Didot de suivre la formation du Brevet de Surveillant de Baignade.

Un atelier a été porté en partenariat avec l'Association Viacti (qui permet à chacun d'accéder à une pratique physique et sportive adaptée à sa santé) lors des vacances de Pâques : par la pratique du basket-ball, 10 participants ont pu développer leurs capacités physiques tout en se sociabilisant.

Une des innovations est le partenariat avec l'Association Florimont qui s'est traduit par la mise en place des ateliers Vidéados à partir du mois de mars. Un total de 6 ateliers a été programmé pour 22 participants.

Au cours des vacances d'été, 2 séjours au Futuroscope pour les SAU Regnault et Didot ont mobilisé 24 personnes. Ces deux séjours de trois jours chacun, organisés selon des modalités différentes tout en ayant un but commun sont venus consolider notre démarche éducative d'insertion sociale. La dynamique de groupe s'en est trouvée renforcée et cela a fait croire la sociabilisation des adolescents ainsi que leur confiance en eux-mêmes.

De plus, une journée au bord de la mer a été programmée pour 5 personnes du SAU Didot.

Pour finir, d'autres actions ponctuelles se sont également déroulées durant cette année 2023. Un groupe de 22 personnes a participé à deux visites des Studios du Rex. Au cours des vacances de Pâques, 20 adolescents des SAU Regnault et Didot se sont rendus au Musée Grévin. Durant l'été, 4 personnes ont découvert l'exposition Tim Burton - Le Labyrinthe et 10 autres ont participé à un Escape Game. À la même période, 21 personnes se sont immergées dans les coulisses du Parc des Princes, 18 dans les vestiaires du Stade de France et 9 sur le cours central de Roland-Garros. Au terme des deux mois d'été, un groupe de 12 personnes du SAU Regnault s'est rendu au Parc des félins.

En examinant ce bilan, nous pouvons constater qu'une démarche visant à poursuivre et élargir le panel des actions s'est amorcée. Malgré des obstacles et des contretemps, la volonté d'apporter une réponse qualitative est présente. Elle doit notamment se traduire par l'élaboration d'actions centrées sur l'éco-responsabilité.

## II - PERSPECTIVES 2024

Force est de constater qu'au regard de la crise du recrutement, les perspectives de l'année 2024 s'annoncent difficiles. L'absence de stabilité du personnel complique le fonctionnement quotidien de l'établissement. Malgré ce contexte défavorable, l'établissement a su répondre aux attentes des prescripteurs et aux besoins des jeunes adressés. Ce devra encore être le cas en 2024.

Dans le cadre de la préparation à l'évaluation de l'établissement prévue au premier semestre 2025, l'ensemble des documents institutionnels et autres procédures seront revues avec les équipes éducatives.

# Protection de l'enfance

## SYNERGIE

**S**ocialiser  
**E**ta**Y**er  
**A**ccompag**N**er  
**F**aire **E**voluer  
**R**esponsabiliser  
**F**aire **G**randir  
**I**nsérer  
**E**duquer



**9, rue Jacques Hillairet**  
**75012 PARIS**

Dirigé par :  
**Monsieur Alexandre DIVET**

## I - INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DU SERVICE

SYNERGIE est autorisé à accueillir 40 filles et garçons âgés de 14 à 21 ans dits Mineurs ou Majeurs Non Accompagnés. Ils ou elles sont confiées(e)s à l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris au titre de l'assistance éducative (article 375 du Code Civil), dans le cadre d'une Ordonnance de Placement Provisoire (OPP), ou en accueil provisoire (article 322-2, 222-5 du CASF).

Ces mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers, en voie d'autonomisation, sont hébergés en appartements diffus et bénéficient d'une plateforme de mobilisation nommée « Accueil de jour » ainsi que d'une équipe pluridisciplinaire pour les accompagner dans leur projet de vie en France.

## II - FAITS MARQUANTS EN 2023

### A / POURSUITE DE L'EXPÉRIMENTATION ET ÉVOLUTIONS SIGNIFICATIVES

#### 1 . Validation et mise en œuvre du nouveau projet de service

Le nouveau projet de service rédigé en 2022 à l'issue d'un travail de co-construction avec les différents professionnels de l'équipe de Synergie a fait l'objet d'une validation de la part du Conseil d'administration en 2023. Il a également été transmis au Service des établissements et des partenariats associatifs de la sous-direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance. Il en est de même pour les différents documents annexes issus de la Loi 2022-2 (document individuel de prise en charge, règlement de fonctionnement, livret d'accueil).

Ce projet actualisé a été mis en œuvre tout au long de l'année à travers différents axes majeurs de l'accueil et de l'accompagnement visant à :

- Favoriser l'inclusion sociale et permettre l'inclusion à la société ;
- Favoriser et renforcer l'accès aux droits et à l'autonomie ;
- Protéger les mineurs en dangers ainsi que les jeunes majeurs ;
- Favoriser l'insertion par la scolarité, la formation ou l'emploi ;

- Favoriser et renforcer l'accès aux soins et le parcours de santé ;
- Renforcer la participation des usagers.

Différentes actions ont été réalisées tout au long de l'année dans un souci d'amélioration continu de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes MNA.

Des actions visant à :

- Améliorer la qualité de l'hébergement proposé aux jeunes MNA ;
- Favoriser la communication/la transmission d'information et la participation ;
- Consolider l'équipe/monter en compétences ;
- Inscrire nos actions dans une politique éco-responsable ;
- Renforcer le partenariat et le travail en réseau ;
- Adapter l'offre de service aux besoins identifiés.

Ce projet de service s'appliquera pour une durée de 5 ans sous réserve que SYNERGIE bénéficie d'une nouvelle autorisation de fonctionnement à l'issue de l'expérimentation.

## 2 . L'Accueil

L'accueil a fait comme tous les ans l'objet d'une attention particulière de la part des différents professionnels qui interviennent dans la prise en charge des jeunes MNA à SYNERGIE. Cette attention est portée dès l'admission des jeunes qui se voient remettre un petit « kit de bienvenue » offrant ainsi le nécessaire d'hygiène et de couchage, mais également tout au long de leur accueil à SYNERGIE. Elle est portée tant au niveau des conditions d'hébergement mises en place que de l'accompagnement quotidien proposé par les différents professionnels.

Nous avons pu constater cette année encore une dégradation importante du matériel électroménager, « du petit matériel hôteliers », dans plusieurs logements mais également parfois de certains meubles et canapés. C'est dans ce contexte qu'un inventaire a dû être effectué à deux reprises durant l'année afin d'identifier le matériel à remplacer avant d'effectuer les achats nécessaires.

En parallèle de cette démarche, un travail sur la juste utilisation de ce matériel, inscrit dans un processus d'autonomisation, est effectué auprès des jeunes par les différents professionnels intervenants dans les logements. Il est réalisé lors d'interventions quotidiennes dans les logements mais également à l'occasion d'ateliers.

Notons également qu'un important travail de prospection a été effectué tout au long de l'année pour accéder à de nouveaux logements afin à la fois de renforcer la sécurité des jeunes ainsi que des professionnels qui s'y rendent, mais également d'accéder à un nombre plus important de chambres individuelles. D'autant qu'il convient de noter que SYNERGIE a reçu cette année l'accord budgétaire pour accéder à un 9ème logement.

Si ces démarches n'ont pu aboutir à l'accès d'un nouveau logement durant l'année 2023, nous devrions néanmoins accéder à 3 nouveaux logements au premier semestre 2024.

### 3 . Recrutement du personnel

Le recrutement s'est poursuivi tout au long de l'année pour finaliser la constitution de l'équipe, dans le cadre d'une procédure associative actualisée en 2023.

Nous sommes parvenus à finaliser le recrutement de 92,31% du personnel fin 2023. Nous avons sollicité l'intervention d'intérimaires tout au long de l'année pour pallier aux absences, ainsi qu'à la vacance d'un poste éducatif et assurer par là-même une continuité de prise en charge des jeunes MNA.

### 4 . Partenariats

Le travail en partenariat et en réseau s'est consolidé tout au long de l'année au plus près des besoins identifiés pour les jeunes MNA ainsi que de leur projet individuel.

Ce travail s'est déployé plus spécifiquement autour de 5 axes en particulier :

- L'accès aux soins ;
- L'insertion sociale et professionnelle ;
- L'accès au droit commun ;
- L'obtention d'un titre de séjour ;
- La préparation à la sortie et l'orientation des jeunes majeurs.

### 5 . Evaluation du service dans le cadre la fin de l'expérimentation

L'autorisation de fonctionnement de SYNERGIE a été délivrée par la Ville de Paris pour une période de 5 ans à compter d'avril 2019 dans le cadre d'une expérimentation. Arrivant prochainement à son terme, une évaluation a été engagée par le Service des établissements de la sous-direction de la Protection de l'Enfance dans le courant de l'année 2023. Nous avons de ce fait été sollicités pour renseigner la grille d'évaluation qui a été transmise au service compétent fin septembre 2023. Cette évaluation se poursuivra jusqu'au début de l'année 2024.

Elle aura pour finalisation la reconduction ou non de l'autorisation de fonctionnement de SYNERGIE pour une période de 5 ans. Si le service est reconduit, une adaptation de l'expérimentation pourrait être demandée et/ou de nouveaux objectifs pourraient également être redéfinis.

Soucieux d'inscrire les modalités d'accueil et d'accompagnement dans une démarche qualité ,nous ferons, le cas échéant, évoluer le service au plus près des besoins qui pourraient ressortir de cette évaluation.

## B / L'ACTIVITÉ DU SERVICE

### 1 . Activité réalisée

SYNERGIE a réalisé 14 474 journées durant l'année 2023, ce qui correspond à un taux d'occupation de 99,14%. 54 jeunes ont été suivis par les professionnels de l'équipe, 14 nouveaux jeunes ont été accueillis et 14 réorientés dans des structures adaptées à leur évolution.

## 2 . Âge des jeunes accueillis

L'âge moyen des jeunes accueillis en 2023 est de 18,3 ans, avec une majorité de jeunes MNA âgés de 18 et 19 ans. Sur les 54 jeunes accueillis en 2023, 75,93% sont majeurs au 31/12/2023 ou à leur départ de SYNERGIE et 16,67% sont âgés de 17 ans.

## 3 . Origine et Type de mesure

Au moment de leur accueil à SYNERGIE, les mineurs le sont principalement dans le cadre d'une **mesure de placement judiciaire** pérenne (article 375) ce qui était le cas de **81,84%** des **jeunes au moment de leur admission** et de **25,93%** des jeunes **fin 2023** ou à leur départ du service.

**12,96%** des jeunes admis dans le service l'ont été dans le cadre d'une mesure judiciaire sous **Ordonnance de Placement Provisoire**.

**75,93%** des jeunes suivis à SYNERGIE l'ont été au-delà des 17 ans (**18 ans révolus**). Ces jeunes majeurs sont accompagnés par l'équipe de SYNERGIE dans une demande de Contrat Jeune Majeur en collaboration avec les référents du SEMNA (secteur éducatif auprès des mineurs non accompagnés) et du SEJM (service éducatif jeunes majeurs).

**78,05%** des jeunes majeurs pris en charge dans le service ont obtenu un **Contrat Jeune Majeur**, et **21,95%** étaient en attente de CJM fin 2023 ou à leur départ de la structure. Aucune de ces demandes n'a abouti à une réponse négative de la part du SEJM durant l'année 2023.

## 4 . Accompagnement du public

Les accompagnements réalisés par les différents professionnels de l'équipe ont été en lien avec les besoins identifiés pour les jeunes MNA, dans un processus d'autonomisation.

L'accès à la formation/scolarisation constitue un élément majeur du projet des jeunes MNA. Un important travail a donc été mis en œuvre par l'équipe de SYNERGIE en collaboration avec les différents acteurs de l'Éducation Nationale et entre autres, les centres de formations mais également avec les référents de l'ASE, pour inscrire chaque mineur dans une formation adaptée à son niveau et son projet. Alors que **33,90%** des jeunes suivis en 2022 ne **bénéficiaient d'aucune scolarité à leur admission** au service, ils étaient **tous inscrits** dans une formation ou scolarisation **au 31/12/2022**.

**6,78%** des jeunes suivis à SYNERGIE étaient inscrits en **UPE2A** au 31/12/2022 ou à leur départ du service ; **79,65%** dans une formation qualifiante délivrant un **CAP** ; **8,47%** dans une formation aboutissant à l'obtention d'un **BAC professionnel** ; **1,7%** dans une formation pour l'obtention d'un **Brevet Professionnel** ; **1,7%** dans une formation de **moniteur éducateur** et **1,7%** avaient fini leurs études et bénéficiant d'un **emploi en CDI**.

Tous les jeunes MNA qui ont passé un **examen** cette année l'ont **obtenu** ce qui correspond à **25,42%** des jeunes accueillis. Ces diplômes sont des CAP en lien avec les formations entreprises.

Les accompagnements dans les démarches administratives et judiciaires ont représenté une part importante des actions éducatives durant l'année 2022 avec **233** accompagnements réalisés : **38,63%** pour l'**obtention d'un titre de séjour et au préalable de documents d'État civil** ; **14,59%** pour l'**ouverture d'un compte bancaire** ; **3,86%** pour une **audience d'assistance éducative** ; **8,68%** pour une **demande de contrat jeune majeur** ; **1,29%** pour une **demande d'autorisation de travail** ; **3%** pour un accompagnement à la **mission locale** ; **10,30%** pour **des déclarations d'impôts** ; **1,72%** pour un RDV auprès d'un **avocat** ; **9,45%** pour des **demandes de logements sociaux** et **8,58%** pour leur **réorientation**. Les démarches engagées ont abouti à la signature de **19 contrats jeunes majeurs** (les autres demandes étant encore en cours d'instruction fin 2022), à l'**ouverture de comptes bancaires pour 33 jeunes**, la

contractualisation de contrats d'apprentissages et les autorisations de travail concomitantes, ainsi qu'à la poursuite du placement de tous les mineurs qui ont bénéficié d'une audience. Les demandes de Titre de Séjour ont quant à elles abouti à **l'obtention d'un récépissé** de Titre de Séjour pour **35,72% des jeunes majeurs** pris en charge à SYNERGIE en 2022 et d'un **Titre de Séjour pour 54,76% d'entre eux**. Le dossier est en **attente de traitement** au niveau de la **Préfecture pour 9,52% des jeunes** majeurs accompagnés cette même année.

L'accompagnement vers les soins demeure également un axe important de la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés. **64,76%** des rendez-vous de santé pris pour les jeunes MNA ont ainsi **fait l'objet d'un accompagnement par un professionnel** de l'équipe, ce qui a représenté **226 accompagnements**.

D'autres actions ont également été mises en œuvre par l'équipe de SYNERGIE par le biais d'activités visant à favoriser l'autonomie, la prévention des risques, l'insertion mais également l'accès à la culture et aux loisirs.

### III - PERSPECTIVES POUR 2024

**Les perspectives pour 2024** s'inscrivent dans une volonté de pérenniser et de consolider le service en le faisant évoluer dans une dynamique visant à renforcer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement.

Objectifs pour 2024 :

- **Pérenniser l'activité du service ;**
- **Finaliser le recrutement du personnel ;**
- **Renforcer les compétences professionnelles** par le biais de formations collectives ainsi que de la mise en œuvre des entretiens professionnels ;
- **Renforcer la politique écologique d'établissement ;**
- **Renforcer l'accompagnement dans l'accès à l'autonomie ;**
- **Accéder à de nouveaux logements ;**
- **Faire évoluer l'offre de service** en fonction des observations émises par le SEPA (service des partenariats associatif, sous réserve que l'autorisation soit reconduite).

# Insertion

## PÔLE HÉBERGEMENT AIRIAL



**8, rue Victor Puiseux  
95100 ARGENTEUIL**

Dirigé par :  
Madame Céline CHANCEREL

## I - PRÉSENTATION

de prévention de la prostitution et une action de réadaptation sociale en faveur des personnes en danger de prostitution, l'Association a accueilli par la suite des jeunes en danger ou en difficulté afin de les accompagner dans leur projet d'insertion dans la société.

L'ANRS gère neuf établissements s'inscrivant dans l'accompagnement socio-éducatif des jeunes de 13 à 30 ans.

Deux de ces établissements sont situés à Argenteuil dans le Val-d'Oise, dont le Pôle Hébergement Aerial.

La création du CHRS l'Aerial en 1987, pour une capacité d'accueil de jeunes femmes sans enfant de 18 à 25 ans de 16 places, s'inscrit dans une volonté de l'Association de s'adapter continuellement à l'évolution des besoins du public jeune. En effet, ce projet d'établissement est né d'une restructuration visant à mieux répondre aux besoins identifiés des jeunes majeurs.

En fonction des besoins observés sur le territoire, sa capacité d'accueil a été portée à 20 places en 2001, puis à 22 places. La limite d'âge a également été portée à 30 ans.

Répondre aux besoins des jeunes et du territoire reste une préoccupation constante. Par conséquent, en nous appuyant sur les études réalisées par le SIAO du Val d'Oise (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation), conformément aux besoins du territoire, l'Aerial a obtenu en 2016 un agrément qui a permis d'étendre la capacité d'accueil des jeunes hommes initialement limitée à 5 places sur l'ensemble des 22 places.

En 2016 et 2017, l'Aerial a aussi répondu aux appels à projet concernant l'ouverture de places « Alternative à l'Hôtel » et a signé une convention attributive de subvention avec la DDETS du Val-d'Oise (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ) pour l'ouverture de places pour femmes de 18 à 30 ans enceintes ou avec enfant. Fin 2017, 24 places étaient ouvertes dans ce cadre.

La mise en œuvre de ces projets s'est accompagnée, dès la fin 2017, d'une restructuration des locaux, avec d'importants travaux d'extension au sein du pavillon central courant 2018, de façon à proposer des conditions d'accueil et des moyens adaptés à cette augmentation d'activité.

Ces nouveaux aménagements nous ont, en outre, permis d'ouvrir un dispositif d'hébergement d'urgence de 20 places en 2019 et de créer le Pôle Hébergement Aerial.

En 2022, l'établissement s'inscrit dans le cadre de la solidarité territoriale en matière d'hébergement en Ile-de-France et a été retenu par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement de Paris (DRIHL) pour l'ouverture de 40 places d'hébergement d'urgence destinées à l'accueil de jeunes de 18 à 30 ans originaires de Paris. La notification d'ouverture du centre a été reçue le 13/10/2022. L'ensemble des places ont été ouvertes progressivement jusqu'à fin septembre 2023.

## II - LES FAITS MARQUANTS DE 2023

### ➤ *Ouverture de 40 places pour la DHRIL de Paris*

Au 31/12/2022, 13 places étaient ouvertes. Les 27 autres places ont été ouvertes progressivement entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre 2023. Ces places sont toutes situées dans des appartements diffus sur les communes d'Argenteuil, Eaubonne, Sannois, Franconville et Montigny les Cormeilles.

Elles correspondent à une répartition de 8 places « homme seul », 8 places « femme seule » et 12 places « femme + 1 enfant ».

### ➤ *Ouverture du poste de Chef de service*

Dans le cadre de l'augmentation conséquente de l'activité sur le Pôle Hébergement Aerial, un poste de chef de service a été créé à partir de mai 2023 afin d'appuyer le travail d'encadrement et de gestion d'établissement, assuré jusque-là intégralement par la directrice.

### ➤ *Signature d'une convention avec l'association AURORE*

Le public jeune de l'Aerial âgé de 18 à 30 ans en perte de repère pour certains, en questionnement pour d'autres, se retrouve plongé dans une quête identitaire souvent complexe en raison des multiples traumatismes et pertes qui ont jalonné leurs parcours. En prise parfois avec des troubles psychiques voire psychiatriques, il peine à se construire et à s'inscrire dans un projet d'insertion.

Dans le cadre de l'instruction interministérielle N° DIPLP/DGOS/DIHAL/2022/96 du 1<sup>er</sup> avril 2022 qui précise les modalités de mise en œuvre et de financement de la mesure 9 issue des assises de la santé mentale et de la psychiatrie, qui vise à faciliter la prise en charge psychologique des personnes en situation de précarité dans les centres d'hébergement et lieux d'accueil, l'ANRS a signé une convention de mise à disposition de personnel à but non lucratif le 19 octobre 2023 avec l'association AURORE.

Dans le cadre de cette convention, une psychologue rattachée à l'équipe mobile de psychologie en « consultation avancée en AHI » (Accueil, Hébergement, Insertion) de l'Association AURORE intervient au Pôle Hébergement Aerial deux jours par semaine.

Ses missions principales sont de participer à l'évaluation des hébergés ayant des troubles et problématiques psychiatriques et psychiques et de contribuer à concevoir, définir, planifier et évaluer les projets de soins personnalisés des hébergés pris en charge en collaboration avec les professionnels de l'Aerial.

Si l'Aerial bénéficie de la présence d'un psychologue à mi-temps pour son public du CHRS, la présence de ce professionnel permettra aux 42 ménages hébergés dans le cadre de l'hébergement d'urgence de bénéficier également de l'intervention d'un psychologue répondant ainsi à un besoin qui n'était pas pourvu.

➤ **Signature d'une convention avec l'AMAP « Le Panier d'Argenteuil »**

La mission alimentation honorée par le Pôle Hébergement Aerial est complétée depuis 2017 par la distribution quotidienne de denrées alimentaires dont les retraits sont effectués par les hébergés accompagnés des professionnels auprès de distributeurs avec lesquels l'Aerial a signé une convention (MONOPRIX, PHENIX) au titre de l'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire dont bénéficie l'Aerial.

Cette démarche s'inscrit dans une démarche solidaire de lutte contre le gaspillage alimentaire et tente de sensibiliser les hébergés aux modes de conservation et aux notions de diététique par le biais d'un atelier cuisine hebdomadaire. C'est également un espace de socialisation permettant aux hébergés de découvrir de nouveaux aliments et d'apprendre à les cuisiner dans le cadre d'une approche multiculturelle de découverte des saveurs des plats dont les participants sont originaires.

C'est dans ce cadre et afin de renforcer son action auprès des jeunes par la promotion d'une agriculture durable que l'Aerial a signé une convention avec l'AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) « Le panier d'Argenteuil » fin 2023.

Conformément à la charte des AMAP, celle-ci a pour objet de recréer du lien social entre citadins et agriculteurs, notamment par l'organisation de rencontres régulières et d'ateliers pédagogiques pour promouvoir une agriculture durable, socialement équitable et écologiquement saine, à travers une information citoyenne et le soutien à des agriculteurs de proximité s'engageant dans cette démarche, de faciliter l'accès et l'éducation, notamment aux faibles revenus, à une alimentation issue de cette agriculture.

Elle propose à l'ANRS, à titre gratuit, des fruits et légumes encore consommables cultivés selon le cahier des charges de l'agriculture biologique.

En contrepartie, les professionnels de l'Aerial à travers leurs actions auprès des hébergés s'engagent à sensibiliser les bénéficiaires aux valeurs promues par l'AMAP et à solliciter leur implication pour participer aux distributions hebdomadaires effectuées par l'AMAP.

➤ **Réalisation d'un teaser : Paroles d'anciens**

L'Aerial, une étape pour les jeunes adultes : être rassuré et sécurisé dans un premier temps, être soutenu et avoir la possibilité d'avancer à son rythme, de se connaître, de se faire confiance, de faire ses propres choix, de se projeter, de se discipliner pour devenir acteur de sa propre vie...

Un grand merci à Cumba, à Sarah M., à Sarah G. et à Abdallah pour leur témoignage ainsi qu'à Rober Duriez, éducateur spécialisé (en ligne sur le site de l'ANRS <http://anrs.asso.fr>).

➤ **Dysfonctionnements**

Problématique des ressources humaines relative aux difficultés de recrutement :

- Du fait de l'arrêt maladie longue durée d'un poste de travailleurs social au CHRS à compter de mars 2023, le poste était toujours vacant au 31/12/2023.
- Suite à l'ouverture des 40 places en novembre 2022, un poste d'apprenti ainsi qu'un poste de travailleur social ont été ouverts. Le poste d'apprenti n'est pas pourvu à ce jour, malgré le recrutement de deux apprentis qui n'ont pas perduré ; le poste de travailleur social a été pourvu de manière satisfaisante début novembre 2023 ; et le poste de chef de service à partir de mai 2023.
- Les postes de maîtresses de maison ont également souffert d'absences consécutives et prolongées sur les deux postes. Ils auront été partiellement remplacés par des intérimaires et un CDD de 3 mois à partir du 9 novembre 2023.

- L'équipe en poste de l'Aerial a porté l'ouverture de ces places et fait face à la suractivité engendrée par le sous-effectif lié aux difficultés de recrutement durant toute l'année 2023.

Sur l'ensemble du pôle, 14 professionnels sont initialement prévus en 2023, l'équivalent de 3,70 ETP étaient absents (1,48 au CHRS et 2,22 à l'HU75).

### III - POINTS FORTS DE L'ACTIVITE 2023

#### A / L'ÉQUIPE

Tous les membres de l'équipe éducative bénéficient d'un diplôme d'état. L'ancienneté des professionnels de l'Aerial varie de 2 mois à 9 ans.

Les membres de l'équipe sont restés mobilisés et disponibles 24h/24h et 365j/365j dans le cadre de l'astreinte. La pluridisciplinarité de cette équipe reste essentielle au vu du public accueilli.

Les espaces de parole bienveillants mis en place au sein de l'Aerial pour les membres de l'équipe permettent de soutenir l'élaboration d'une culture d'équipe capable d'apporter l'étayage nécessaire pour pouvoir accueillir la détresse des hébergés et développer des réponses adaptées.

#### B / L'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Cette année encore, l'équipe est restée mobilisée et l'activité soutenue afin de continuer à accueillir les hébergés et de répondre à leurs besoins malgré les difficultés rencontrées en matière de recrutement. Cette difficulté a touché les postes du CHRS avec l'équivalent de 1,48 ETP absents et l'HU75 avec l'équivalent de 2,22 ETP absents. L'équipe a fonctionné avec 6 professionnels présents toute l'année 2023 sur 14 initialement prévus, les 8 autres postes n'ayant été pourvus que partiellement au cours de l'année.

Suite à l'acceptation de l'ouverture du dispositif d'hébergement d'urgence pour la DRIHL de Paris, toutes les places étaient ouvertes au 31 septembre 2023.

L'équipe a sur l'ensemble des dispositifs traité 50 orientations, réalisé 45 préadmissions, et procédé à 37 admissions dont 26 sur les nouvelles places d'urgence pour un public parisien.

Ces professionnels ont accompagné 58 ménages, soit 86 personnes hébergées dans les trois dispositifs Val-d'Oisiens du Pôle ; et sur l'ensemble du pôle 93 ménages, soit 133 personnes.

Le taux d'occupation sur l'ensemble des places CHRS isolé et famille est équivalent à 99% en corrélation avec le nombre de sorties et de refus usagers, peu élevé cette année.

Les taux d'occupation des 40 places HU75 n'est que de 52,71% en raison de la captation des six logements restants, de l'ouverture progressive des places entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre 2023, des nombreux refus usagers équivalents à 23% et du manque de personnel qui a également ralenti le processus d'admission sur ces places.

Le taux d'occupation élevé de 105,43% sur les places d'hébergement d'urgence du Val-d'Oise est en corrélation avec la naissance d'enfants engendrant ainsi une suroccupation, faute de réorientation possible par le SIAO.

En 2023, nous notons un rajeunissement important du public sur tous les dispositifs. Les moins de 25 ans sont en augmentation de +65%, tous dispositifs confondus. Cette augmentation est la plus représentative pour les mères avec enfant du CHRS en augmentation de +74%.

Sur l'ensemble des places à destination du public Val-d'Oisien, l'accompagnement proposé a permis à 36% des ménages sortis avec une situation administrative complète, d'accéder à un logement de droit commun du parc privé ou social ou un logement adapté de type FJT/RJA, SOLIBAIL ou résidence accueil pour le public Val-d'Oisien contre 75% en 2022.

À noter que sur les 28 sorties, personnes en situations incomplètes comprises, tous dispositifs confondus, 61% des ménages sortants ont été réorientés vers une autre structure d'hébergement du dispositif AHI, essentiellement en corrélation avec un changement de la composition familiale et que 36% ont choisi d'aller vivre en famille.

À noter également, que 6 ménages, soit 15% du public CHRS, étaient validés SYPLO et en attente d'une proposition de logement depuis 14 mois pour l'un d'entre eux.

Le CHRS l'Aerial permet depuis 2022 l'accueil d'hommes et de femmes isolés ainsi que des mères avec enfant sur ces 46 places d'insertion dédiées au SIAO95, néanmoins, les problématiques et besoins du public isolé et famille sont différentes et nous distinguons à ce titre le CHRS isolé et le CHRS famille dans le cadre de l'analyse de l'activité.

## 1 . Le CHRS Isolé : 22 places

### **27 personnes ont été accompagnées en 2023.**

En 2023, le nombre de jeunes de -25 ans, public majoritaire, est en augmentation chaque année et représente 89% des personnes accompagnées contre 75% en 2022.

Après l'accueil en 2020 d'une proportion de 50% de personnes ayant bénéficié d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance dans leur parcours, nous notons une baisse qui se confirme encore cette année. Elles représentent 30% du public accueilli en 2023.

Il en est de même pour les personnes accompagnées à l'Aerial qui ont été identifiées comme étant en situation de handicap (psychique et/ou physique) avec une reconnaissance de la MDPH ou en cours de reconnaissance. Elles représentent 19% du public accueilli en 2023 soit 5 personnes.

Il a été, par ailleurs, repéré des troubles physiques, psychiques, psychiatriques et ou neurologiques chez 37% du public accueilli sur ces places en 2023. Les troubles psychiatriques observés sont de plus en plus impactant pour l'ensemble des hébergés et les professionnels (9 tentatives de suicide répétées, scarifications, hallucinations auditives et visuelles, anorexie mentale masculine, accès de violence verbale, mélancolie, etc...).

- 19% des jeunes accompagnés en 2023 bénéficient d'un statut de réfugié ou de la protection subsidiaire ;
- 52% des personnes accompagnées en 2023 sont arrivées à l'Aerial sans aucune qualification ;
- 44% sont sans activité professionnelle ;
- 48% sont sans aucune ressource ;
- 2 femmes enceintes ont été accompagnées dans le suivi de leur grossesse.

En 2023, 81% des jeunes hébergés au CHRS isolé, contre 36% en 2022, ont été demandeurs d'un suivi psychologique, ou ont accepté un accompagnement ponctuel de quelques séances à la demande de l'équipe éducative pour parler et réfléchir aux difficultés qui les traversent, ou afin de leur permettre de supporter des phases et/ou des événements anxiogènes (sortie de l'Aïrial notamment), ou afin de traiter d'expériences difficiles (deuils, séparations...) et/ou des périodes difficiles (perte ou échec dans la recherche d'emploi...). À noter qu'après les quatre mois de vacance du poste, les demandes relatives à un mal-être important, conjuguées à des pathologies psychiques voire psychiatriques, étaient très fortes.

Au vu de la multiplicité des difficultés rencontrées par les hébergés, 60% sont sortis avec un contrat de travail, 80% avec des ressources et 100% des personnes sorties du CHRS sont sorties vers des solutions connues : 20% vers un logement du parc social, 20% vers un logement de transition FJT/RJA, 40% soit deux personnes, ont été réorientées vers un autre CHRS suite à un changement de composition familiale relative à une grossesse en cours d'hébergement, 20% sont sortis chez des tiers en adéquation avec leurs attentes.

La durée de séjour moyenne des sortants en 2023 est de 19 mois.

## 2 . Le CHRS Famille : 24 places

**13 ménages accompagnés en 2023, soit 28 personnes** (13 adultes et 15 enfants).

Dans le cadre de ce dispositif, sont accueillies des femmes enceintes et/ou des mères de 18 à 30 ans avec un ou deux enfants sans limite d'âge.

Les mères arrivent après un séjour à l'Hôtel 115. Pour les mères accompagnées en 2023, leur séjour à l'hôtel varie entre 14 jours et 4 ans. Il est en moyenne de 11,5 mois contre 13 mois en 2022.

Un accompagnement spécifique autour du lien mère-enfant et de la séparation s'avère le plus souvent indispensable ainsi que, parfois, un accompagnement spécifique pour femmes victimes de violences conjugales. 15% sont sortantes de foyers maternel, 8% ont bénéficié d'un accompagnement spécifique (TISF, Parentologie) ; 23% ont fait l'objet d'une mission d'investigation éducative.

- 61% des adultes accueillis ont moins de 25 ans ;
- 69% des personnes accompagnées en 2023 sont arrivées à l'Aïrial sans aucune qualification ;
- 54%, sont sans activité professionnelle ;
- 23% sont sans aucune ressource.

62% des mères avec enfant accueillies au sein de ce dispositif ont accepté un accompagnement psychologique pour elles seules ou pour leur enfant seul, et pour ce qui se joue entre elle et leur enfant.

L'accompagnement proposé aux mères avec enfant a permis à 2 ménages de sortir vers des conditions adaptées. Une mère et son enfant sont sortis suite à la grossesse de Madame en cours d'hébergement. Madame est sortie chez des tiers, sans emploi et bénéficiaire du RSA. Une mère et son enfant sont sortis vers un Foyer Jeune Travailleur, avec un contrat de professionnalisation lui permettant d'accéder à un CAP Equipier polyvalent du commerce et un salaire.

La durée de séjour moyen des sortants en 2023 est de 17 mois.

### 3 . Le dispositif d'Hébergement d'Urgence 95

18 ménages accompagnés en 2023, soit 31 personnes (18 adultes et 13 enfants dont 4 enfants en suroccupation).

Toutes les personnes hébergées dans le cadre de ce dispositif bénéficient des mêmes prestations que celles hébergées dans le cadre du CHRS.

Ces 20 places d'urgence généraliste impliquent un accueil inconditionnel de jeunes de 18 à 30 ans.

- 94% de ces personnes ont intégré le dispositif avec une situation administrative à droit incomplet ;
- 50% des adultes accueillis ont moins de 25 ans ;
- 61% des personnes accompagnées en 2023 sont arrivées à l'Aïrial sans aucune qualification ;
- 94% sont sans activité professionnelle déclarée ;
- 61% sont sans aucune ressource ;
- 61% d'entre eux ont effectué le dépôt d'une demande d'asile avant l'arrivée à l'Aïrial.

Ces personnes arrivent suite à un parcours migratoire plus ou moins long accompagné d'instabilité et de précarité d'hébergement, notamment. Le temps moyen de parcours migratoire (entre leur départ du pays d'origine et l'arrivée en France) varie d'1jour à 4 ans et demi, il est en moyenne de 18 mois pour les personnes hébergées à l'Aïrial en 2023.

De même, leur parcours d'instabilité en France, entre leur arrivée en France et leur arrivée à l'Aïrial, s'est également poursuivi pour la plupart d'entre eux. Ce temps varie entre 4 mois et 3 ans. Ce temps est en moyenne de 2 ans pour les personnes hébergées dans ce dispositif en 2023.

- 78% des adultes accueillis au sein de ce dispositif se sont inscrits dans un accompagnement psychologique ;
- 4 ménages, soit 11 personnes sont sorties du dispositif en 2023 :
- 3 mères sont sorties vers une autre place d'hébergement d'urgence suite à la naissance d'un enfant supplémentaire en cours d'hébergement ;
- 1 mère sortie chez un tiers suite à une rupture du contrat de séjour pour infractions multiples au règlement de fonctionnement.

La durée moyenne de séjour des ménages est de 30 mois, soit 918 jours en 2023, contre 27 mois soit 843 jours en 2022.

La durée moyenne de séjour des ménages sortis en 2023 est de 37 mois, soit 1129 jours, contre 33 mois soit 1023 jours en 2022.

L'augmentation de la durée de séjour est liée à l'ouverture récentes du dispositif et à la situation administrative des ménages accueillis. 8 des ménages hébergés ont intégré le dispositif fin 2019 dans le cadre de son ouverture. Cela représente 42% du total des ménages.

## 4 . Le dispositif d'Hébergement d'Urgence 75

Ces 40 places d'urgence généraliste impliquent un accueil inconditionnel de jeunes de 18 à 30 ans.

L'ouverture des places sur ce dispositif est effective depuis le 13/10/2022. Les premières places ont été remises au SIAO75 le 21/11/2022 et les autres places ont continué à être progressivement pourvues en fonction de la captation des 6 logements restant en 2023.

Au 30/09/2023, l'ensemble des 40 places étaient ouvertes.

- 35 ménages accompagnés en 2023, soit 47 personnes (35 adultes et 12 enfants dont 2 enfants en sur occupation) :
  - . 54% de ces personnes ont intégré le dispositif avec une situation administrative à droit incomplet ;
  - . 17% d'entre eux ont obtenu le statut de réfugié ;
  - . 17% sont de nationalité française ;
  - . 60% des adultes accueillis ont moins de 25 ans ;
  - . 54% des personnes accompagnées en 2023 sont arrivées à l'Airial sans aucune qualification ;
  - . 88% sont sans activité professionnelle déclarée ;
  - . 71% sont sans aucune ressource.
  
- 7 ménages, soit 10 personnes, sont sortis en 2023 :
  - . 2 hommes et 1 femme ont préféré quitter cet hébergement volontairement ;
  - . 2 mères avec enfant ont été réorientées en CHRS/CHU suite à un changement de composition familiale ou pour une inadéquation des conditions d'hébergement avec la problématique santé de l'enfant ;
  - . 1 mère et 1 femme seule ont trouvé des solutions familiales en adéquation avec leurs attentes ;
  - . la durée de séjour des sortants en 2023 est de 6 mois soit 184 jours.

### C / L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Les professionnels de l'Airial tentent d'apporter des réponses adaptées individuelles ou collectives aux besoins du public accueilli par la mise en œuvre des politiques publiques. Ainsi, en 2023, en fonction des besoins observés, les actions suivantes ont été proposées :

- Favoriser l'accès rapide à un logement ordinaire ou adapté ;
- Favoriser l'inclusion sociale et permettre l'inclusion à la société ;
- Favoriser et renforcer l'autonomie dans l'accès aux droits ;
- Favoriser l'insertion par l'emploi ou l'activité ;
- Favoriser et renforcer l'accès aux soins par l'inscription dans un parcours santé.

Au vu des problématiques du public accueilli et afin de permettre à chaque individu de cheminer progressivement en étant sécurisé, il est proposé un cadre contenant et structurant ainsi que des accompagnements physiques, très fréquents, encore cette année (notamment afin de répondre aux besoins d'un public en situation de handicap et en demande d'accompagnement vers le soin).

L'accompagnement vers le soin représente une part importante des actions menées encore cette année. Une forte sensibilisation à prendre soin de soi et de sa santé a également été menée auprès de ce public peu informé en matière d'hygiène, d'alimentation, de bien être, etc.

L'accompagnement à la parentalité est resté soutenu pour répondre aux besoins des familles hébergées sur les dispositifs CHRS famille et HU, en lien avec les partenaires du territoire impliqués dans le domaine de la protection infantile. En effet, en plus des mères accueillies sur des places dédiées, l'équipe a dû accompagner 5 femmes dans le suivi de leur grossesse, jusqu'à l'accouchement, la sortie de maternité et les premiers mois de l'enfant, faute d'une réorientation proposée par le SIAO pour ces ménages en suroccupation. 2 autres femmes enceintes ont été accompagnées dans le suivi de leur grossesse au CHRS isolé.

## IV - LES PERSPECTIVES 2024

Après une année particulièrement difficile pour les professionnels de l'Airial devant faire face à une augmentation d'activité sans moyens humains adaptés, ainsi qu'à des problématiques psychiatriques impactant régulièrement l'organisation du service faute de prise en charge durable et adaptée par les services de soins, l'année 2024 s'annonce comme une année de stabilisation de l'activité, centrée sur la recherche d'adaptation des moyens humains et l'amélioration des conditions de travail par la recherche de nouveaux locaux plus grands et en adéquation avec l'augmentation de l'activité.

La participation des hébergés s'est encore essoufflée un peu plus en 2023 ; mais 2024 avec l'ouverture du dispositif des places HU75 est l'opportunité de relancer des élections à destination des représentants de chaque dispositif et de stimuler d'avantage la participation des hébergés. L'accession à de nouveaux locaux permettrait également d'optimiser l'activité de groupe et faciliter la mise en place de temps collectifs et d'échanges.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, Le CHRS MARJA constitué de 28 places d'hommes seuls âgés de 18 à 30 ans doit rejoindre le Pôle Hébergement Airial.

Dans ce cadre, les chefs de service s'appliqueront dans une refonte du Pôle, basée sur la mutualisation d'outils communs, à redéfinir certains outils internes relatifs au suivi de l'activité et conformément aux fiches-action de l'évaluation interne et du projet d'établissement ; ils poursuivront leur investissement dans l'application et la remise à niveau si nécessaire des outils de la Loi 2002.2 et la formalisation de l'accompagnement à la santé.

# Insertion

## PERMANENCE ACCUEIL JEUNES (PAJ)



Dispositif : Point Accueil Écoute Jeunes  
du PÔLE INSERTION JEUNES

24, rue Ramponeau  
75020 PARIS

## I - FAITS MARQUANTS 2023

### A / L'ACTIVITÉ

La Permanence Accueil Jeunes (PAJ) de l'ANRS est inscrite dans le dispositif des Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ).

C'est une structure de proximité qui accueille des jeunes de 12 à 25 ans, en errance à Paris, sur la base d'accueil ouvert, anonyme et sans rendez-vous, ainsi qu'un accueil dédié aux entretiens ou aux accompagnements extérieurs.

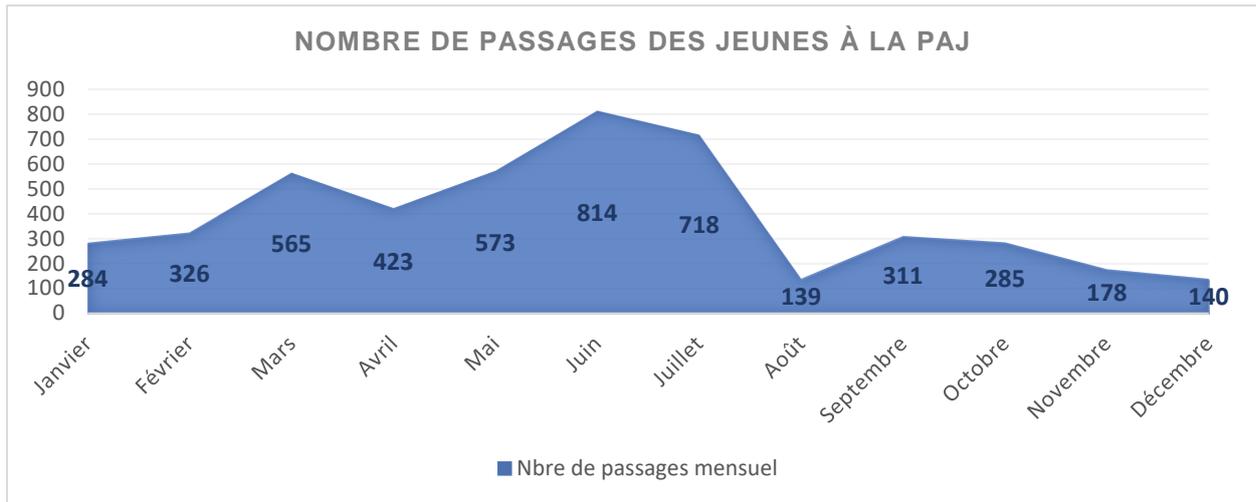
Elle assure l'accueil et l'écoute individuelle des jeunes par un travailleur social ; la mise à disposition gratuite d'un certain nombre de services de première nécessité (douche, laverie, consigne, téléphone, boissons chaudes...) ; l'information et l'orientation vers des dispositifs d'aide aux jeunes ainsi que des partenaires associatifs.

La PAJ contribue à prévenir les situations à risque pour éviter les décrochages et les ruptures des adolescents et jeunes adultes ; à rétablir le dialogue et restaurer des liens de confiance entre ces jeunes et leur famille, les adultes, les institutions et la société dans son ensemble ; à participer au bien-être des adolescents et jeunes adultes et concourir de fait à leur insertion sociale, culturelle et professionnelle ; à favoriser l'autonomie des jeunes et leur capacité d'initiative et d'action.

L'équipe est constituée de trois professionnels sur place : un responsable technique, deux éducateurs. À cela s'ajoutent le secrétariat et l'équipe de direction (directrice et chef de service) qui répartissent leur temps d'intervention sur les quatre autres services du Pôle Insertion de l'ANRS.

Depuis 2020, des permanences d'infirmiers étaient mises en place deux jours par semaine en partenariat avec le Pôle de Santé des Envierges. En 2023, le partenariat et donc les consultations ont été arrêtés à la suite de la dénonciation de la convention par le Pôle de Santé des Envierges. Depuis le Pôle Insertion cherche à trouver un autre partenariat pour répondre aux besoins des jeunes.

De manière générale, nous poursuivons la volonté de développer les activités de la PAJ en allant hors les murs et en continuant le travail autour de la santé. **En 2023, 876 jeunes ont fréquenté la PAJ** contre 865 en 2022. 459 jeunes par mois en moyenne étaient accueillis.



## B / LES JEUNES ACCUEILLIS À LA PAJ

La PAJ accueille essentiellement des jeunes en situation de grande précarité et sans solution d'hébergement. Ainsi, 39,4% des jeunes recensés dorment à la rue ou dans des espaces non adaptés (espaces publics, squats...).

Près de 55% de ces jeunes sont en situation d'errance résidentielle et seulement 1,9% dorment dans des centres d'hébergement d'urgence.

## C / LE TRAVAIL ÉDUCATIF MENÉ

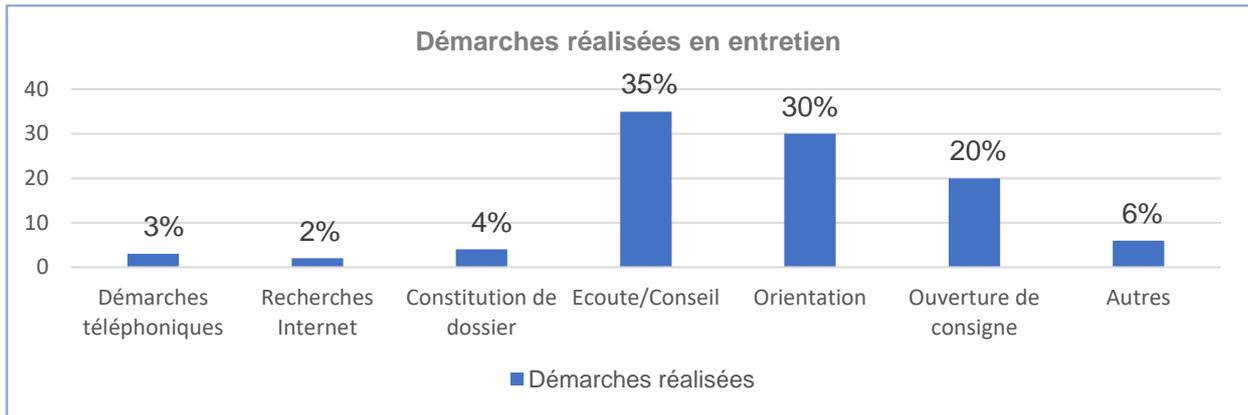
Les demandes des jeunes concernent principalement trois thématiques :

- La réalisation de démarches administratives. Elles consistent principalement dans l'ouverture d'une domiciliation administrative, le renouvellement d'une pièce d'identité, ou encore une demande de couverture sociale (Complémentaire Santé Solidaire CSS ex-CMU-C, Aide Médicale de l'Etat AME). Cela concerne 22% des jeunes ;
- L'aide à la recherche d'un hébergement pour se mettre à l'abri. Cela concerne 19% des jeunes ;
- La recherche d'un accompagnement social et professionnel. Cela concerne 16% des jeunes.

Environ la moitié des jeunes ne vient à la PAJ qu'une fois. Il s'agit de jeunes pour lesquels :

- Soit une orientation plus adaptée est rapidement proposée ;
- Soit des jeunes en quête d'un autre type d'accompagnement.

35% des jeunes fréquentent la PAJ plus de trois fois. Ce sont principalement des jeunes inscrits dans une errance plus marquée et/ou dans une pathologie psychiatrique. Ce sont des jeunes qui viennent quasi quotidiennement. Ils sont parfois très loin de l'insertion et la PAJ est l'un des seuls lieux d'ancrage qu'ils connaissent. Nous avons développé des partenariats avec les partenaires santé comme Médecin Sans Frontières, le Pôle Santé des Envierges, les Centres Médicaux Psychologiques, le Centre Psychiatrique d'Oriental et d'Accueil.



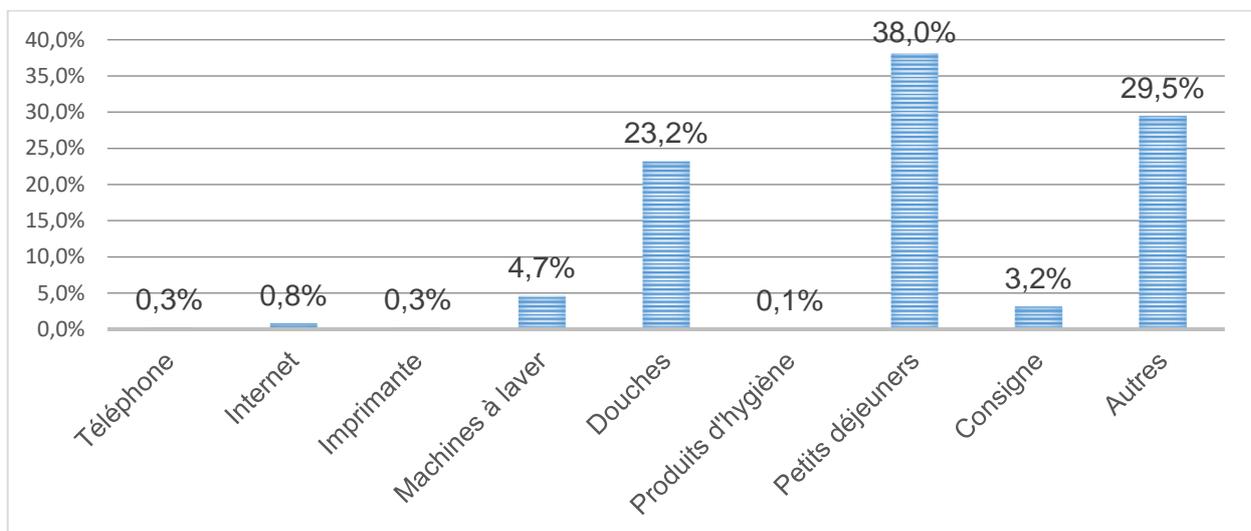
Nous constatons que 35% des jeunes ont besoin de conseils et d'une écoute attentive et que 30% bénéficient d'une orientation.

L'action du PAEJ s'inscrit dans un maillage territorial et son travail s'effectue en lien avec les autres structures de Paris.

Ce travail rend plus aisées l'accessibilité, l'orientation et les réponses proposées aux jeunes.

En effet, de nombreux jeunes reçus sont orientés vers la PSA Belleville, les missions locales, les centres de santé, les domiciliations, les associations à visée humanitaire...

## D / LES PRESTATIONS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ



Les boissons chaudes, douches et petits déjeuners restent des prestations très demandées.

## E / ALLER « HORS LES MURS »

La PAJ s'inscrit dans le quartier. Les jeunes qui fréquentent la PAJ ne sont pas forcément en lien avec d'autres jeunes. C'est pourquoi nous avons souhaité créer ce lien en proposant des activités dans les murs de la PAJ et hors les murs.

Il s'agit :

- D'activités sportives ;
- D'interventions de l'Assurance Maladie pour sensibiliser les jeunes sur l'accès aux droits ;
- De rencontres extérieures : culture, boxe... ;
- De l'accès au Bus dentaire.

## F / VIE INSTITUTIONNELLE

Tous les 15 jours, les éducateurs bénéficient d'une supervision de type analyse des pratiques. Les missions de la PAJ continuent d'évoluer afin de correspondre au mieux au cahier des charges de la Caisse d'Allocation Familiale.

L'objectif 2024 est de mettre l'accent sur les activités « hors les murs » notamment dans le but d'aller à la rencontre de nouveaux jeunes. Enfin, il est essentiel de développer les partenariats avec l'Education Nationale et des associations.

## II - PERSPECTIVES 2024

Les perspectives 2024 sont les suivantes :

- Du point de vue opérationnel :
  - Faire évoluer les actions « hors les murs », conformément au cahier des charges actuel des PAEJ ;
  - Développer des actions éducatives ou informatives à l'attention des jeunes dans les locaux (repas à thème, intervention de partenaires...) ;
  - Mise en place d'une alternative à l'action avec le Pôle de Santé des Envierges.
- Du point de vue institutionnel :
  - Réécrire le projet de service ;
  - Préparer l'évaluation.
- Du point de vue financier :
  - Répondre à des appels à projet afin de consolider le budget de la PAJ.

La PAJ est en attente du futur cahier des charges national des PAEJ, afin d'adapter ses missions à celui-ci.

# Insertion

## SERVICE INSERTION JEUNES (SIJ)



du PÔLE INSERTION JEUNES

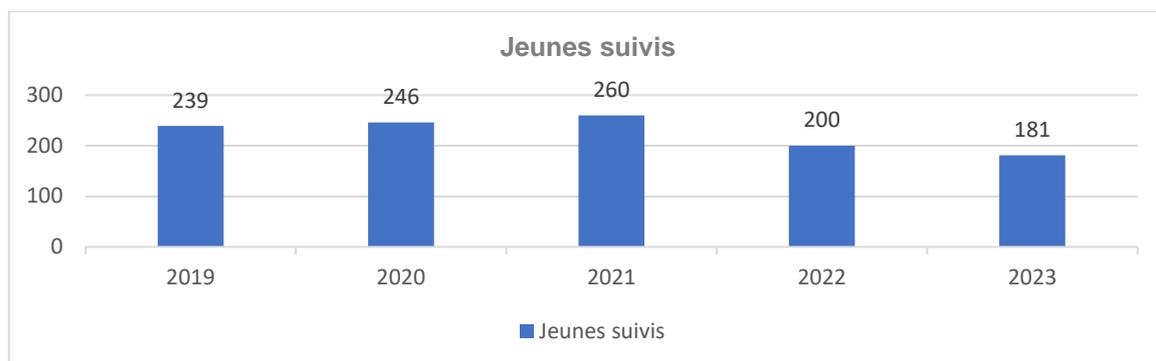
11, cité du Couvent  
75011 PARIS

### I - FAITS MARQUANTS 2023

Le Service Insertion Jeunes (SIJ) de l'ANRS est un service d'accompagnement socio-éducatif pour des jeunes de 18 à 25 ans en situation de vulnérabilité ou en risque d'exclusion sociale : rupture familiale, fin de prise en charge institutionnelle...

#### A / L'ACTIVITÉ

Le Service Insertion Jeunes a accompagné 181 jeunes en 2023.



#### B / LES JEUNES ACCOMPAGNÉS AU SIJ

L'âge moyen (22,5 ans) est en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Il y a toujours plus d'hommes que de femmes.

20% des jeunes suivis ont la nationalité française, contre 43% l'an dernier. Nous constatons depuis plusieurs années une diminution constante de jeunes ayant la nationalité Française.

La majorité des jeunes étrangers proviennent d'Afrique de l'Ouest (Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Mali, Mauritanie, Nigéria, Sénégal et Togo).

L'accompagnement socio-éducatif est parfois compliqué car certains jeunes ne maîtrisent pas la langue française et les entretiens se font avec l'aide de Google Trad. Un traducteur serait utile pour améliorer la compréhension.

La caractéristique principale des jeunes accompagnés en 2023 est l'absence du moindre diplôme, voire de scolarisation.

Près de 51% des jeunes n'ont ainsi aucune qualification, contre 23% l'an dernier.

L'absence de qualification est un frein à l'insertion professionnelle et il est souvent nécessaire que les jeunes suivent un dispositif de remise à niveau puis de formation avant d'accéder à un emploi.

## C / LE TRAVAIL ÉDUCATIF

En 2023, 26% des jeunes ont été accompagnés pour une durée comprise entre 3 et 6 mois ; 21% l'ont été pendant plus d'un an. Nous notons une nette augmentation du nombre de jeunes accompagnés pendant plus d'un an.

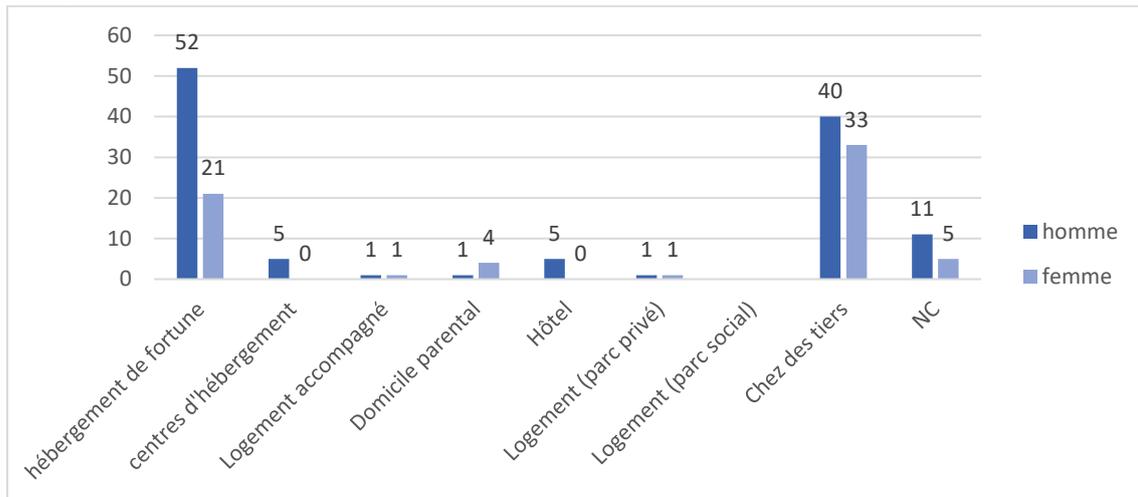
## D / PRESTATIONS MISES EN PLACE AU SIJ

En 2023, 25 506€ d'aide alimentaire ont été distribués aux jeunes sans ressource ou ayant des ressources inférieures au RSA.

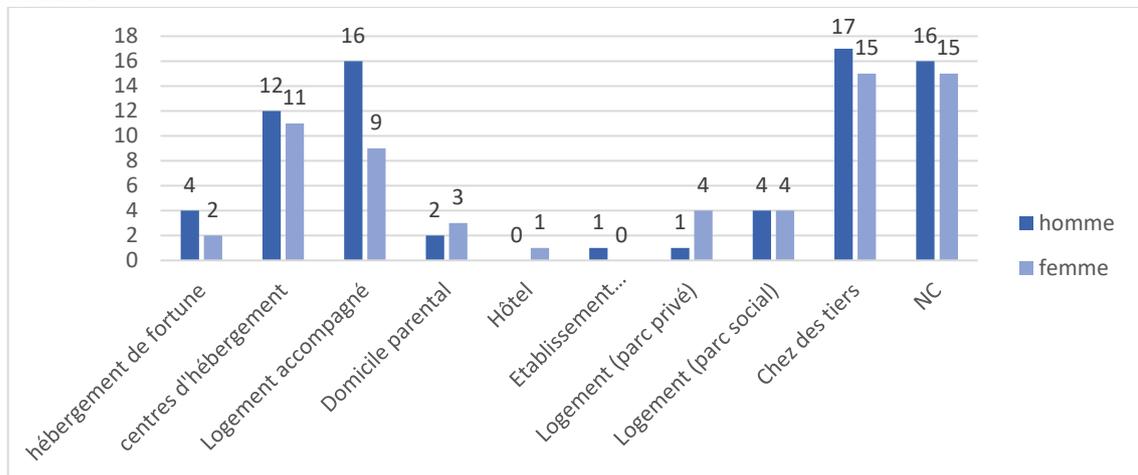
Le SIJ participe également à des aides pour le transport des jeunes à hauteur de près de 5 000€.

## E / L'HÉBERGEMENT : SITUATION À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE

À l'entrée :



À la sortie :



Nous notons une nette diminution du nombre de jeunes en hébergement de fortune entre l'entrée et la sortie (de 40,3% à 4,4%). C'est le même phénomène pour l'hébergement chez un tiers (de 22,34% à 23,4%). Les hébergements en institution (48 personnes soit 35% à la sortie) correspondent aux CHU, centres de stabilisation, aux CHRS et aux FJT/Résidences Sociales.

## F / INSERTION PROFESSIONNELLE : SITUATION À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE

La plupart des jeunes est sans activité à leur arrivée au SIJ, ce qui signifie qu'ils n'ont aucun revenu.

Permettre à ces jeunes de sortir de la survie en leur proposant des prestations de première nécessité (via les aides de droit commun ou les aides facultatives du SIJ) est un préalable à leur insertion.

## II - PERSPECTIVES 2024

Afin de poursuivre les missions éducatives, les perspectives pour 2024 sont les suivantes :

- D'un point de vue opérationnel :
  - Consolider l'équipe éducative ;
  - Continuer à faire évoluer les outils éducatifs dans un souci de qualité ;
  - Réajuster le logiciel informatique afin d'avoir des données d'analyse de l'activité correspondant à nos attentes.
  
- D'un point de vue institutionnel :
  - Réviser le projet de service ;
  - Préparer la nouvelle évaluation ;
  - Consolider les partenariats.

Nous continuerons à répondre aux missions de service public, nécessaires aux besoins des jeunes en grande précarité, en risque prostitutionnel voire en situation prostitutionnelle et ayant des conduites à risque.

# Insertion

## RÉSIDENCE SOCIALE TILLIER

### du PÔLE INSERTION JEUNES



#### Appartements partagés en Intermédiation Locative

**Appartements CHEVALERET**  
**Tour Mykérinos**  
**14, square Dunois**  
**75013 PARIS**

**Appartements MOUCHEZ**  
**66, rue de l'Amiral MOUCHEZ**  
**75014 PARIS**

## I - FAITS MARQUANTS 2023

### A / L'ACTIVITÉ

En 2023, la Résidence Tillier a logé et accompagné 53 jeunes actifs : 36 au sein de la Résidence Sociale (contre 39 en 2022) et 17 dans les colocations (contre 16 en 2022). La légère baisse de fréquentation s'explique par le fait que les jeunes restent plus longtemps en résidence ou en appartement.

L'accompagnement social mis en place à la Résidence Sociale Tillier et dans les colocations permet d'avoir un suivi de proximité avec les résidents, la référente ASLL étant sur place, ce qui favorise les échanges avec les résidents sur l'ensemble des difficultés d'insertion qu'ils rencontrent en matière d'emploi, d'insertion et d'appropriation de leur logement.

#### ➤ Occupation de la résidence et des colocations en 2023 (en mois)



La résidence a facturé 347 mois sur 360 soit un taux d'occupation de 96,4% et 156 mois sur 192 pour les colocations, soit un taux d'occupation de 81,3%.

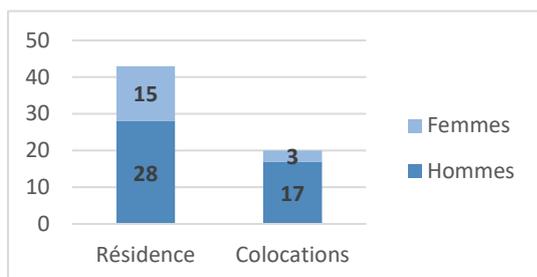
Ce dernier taux s'explique par le choix de vider progressivement un appartement pour engager sa rénovation puis celle des autres.

## B / LES RÉSIDENTS

### 1 . Age des résidents et des colocataires

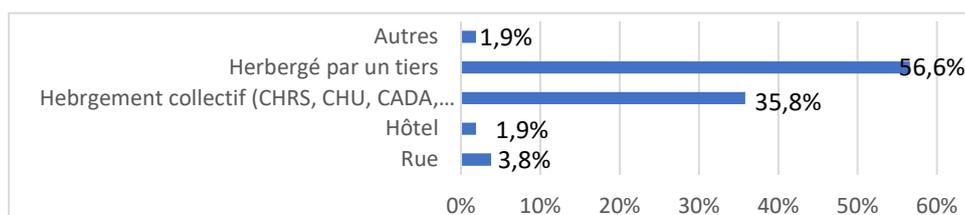
Les jeunes ont entre 17 et 30 ans. La moyenne d'âge est de 24 ans et presque tous travaillent ou sont en contrat de professionnalisation. Un résident est au chômage avec des prestations ARS et un seul est sans ressource.

### 2 . Genre des résidents et des colocataires



Nous faisons en sorte de respecter la parité. En 2023, la part des femmes hébergées sur les deux dispositifs a augmenté passant de 23,6% en 2022 à 28,3%. Néanmoins, malgré la volonté de l'ANRS de créer de la mixité au sein des colocations, les filles ont des difficultés à partager le logement avec plusieurs garçons. Sur 2023, seulement 3 filles ont séjourné dans les appartements partagés

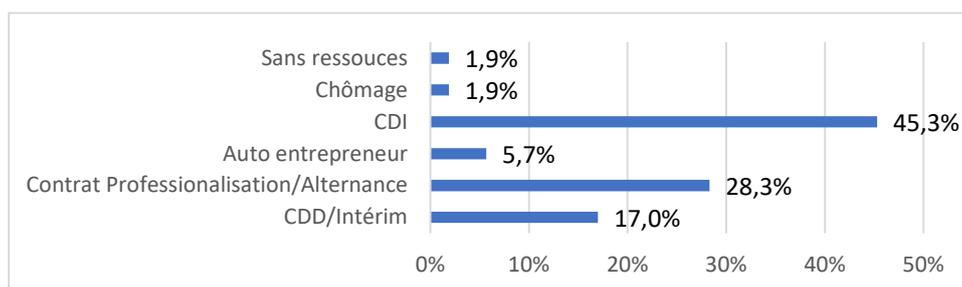
### 3 . Hébergement des jeunes avant leur entrée à la résidence



Près de 57% des résidents étaient hébergés chez des tiers avant leur entrée en résidence.

Contrairement à l'an dernier où ils étaient 45,5%, seulement 2 jeunes (3,8%) étaient à la rue avant l'entrée en résidence.

### 4 . Activité des résidents



45,3% des résidents ont un CDI contre 27% l'an dernier. 15 soit 28,3% suivent une formation de type alternance. Cela s'explique par le partenariat développé, depuis plusieurs années, avec un CFA et les missions locales.

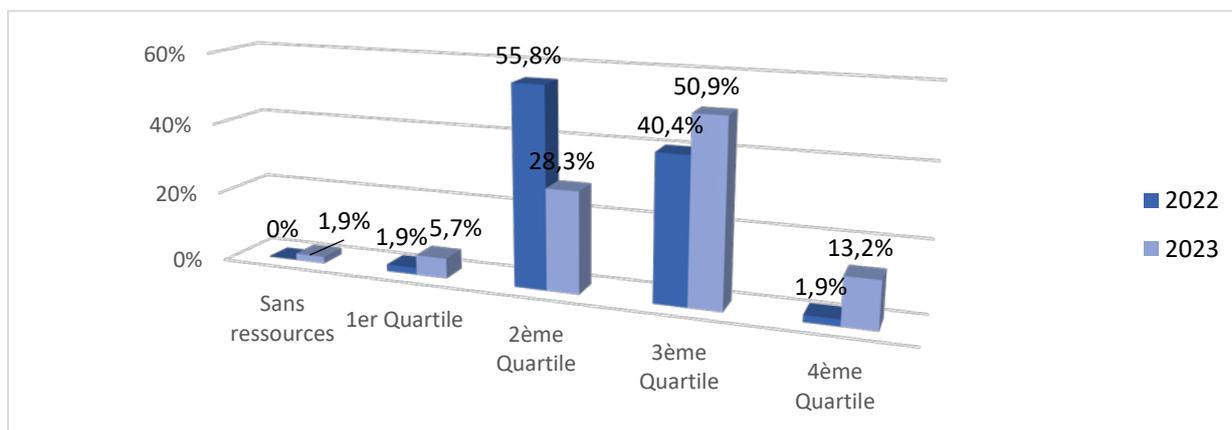
Pour certains jeunes, depuis 2020, nous avons constaté l'apparition de problèmes psychologiques en lien avec le contexte lié à la crise sanitaire mais aussi avec leur parcours de vie, l'accumulation de difficultés de la vie quotidienne auxquelles ils sont confrontés.

Les problèmes dans la gestion du budget, des impayés de redevance sont liés pour certains à des dépenses d'achats sur Internet, d'envoi d'argent à la famille au pays et parfois à une perte d'emploi.

Avec les jeunes rencontrant des difficultés à assumer leur participation à la redevance, il est indispensable de mettre en place de l'accompagnement budgétaire afin de clarifier leur situation financière et de rappeler les priorités.

La difficulté dans la compréhension de démarches administratives : lecture de différents courriers de la CAF, Pôle Emploi, Préfecture, Sécurité Sociale est à mettre en lien avec leur niveau de compréhension de la langue française et un faible niveau de scolarité.

## 5 . Revenus des résidents par quartile

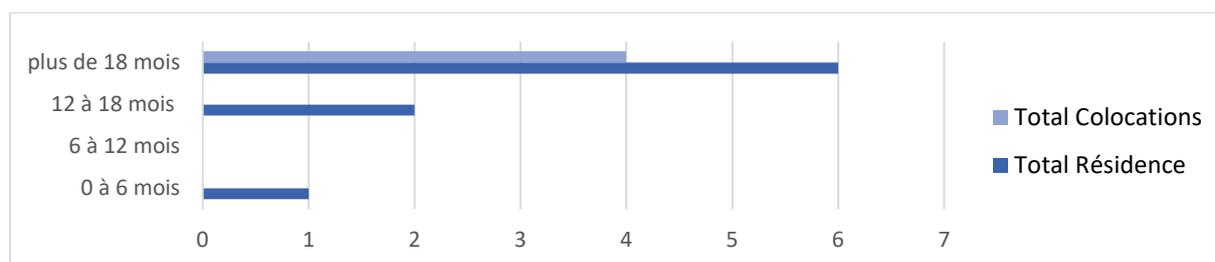


En 2023, moins de 36% des résidents ont des revenus inférieurs au 3<sup>ème</sup> quartile contre 52,7% l'an dernier.

Il est ainsi constaté que l'accompagnement fait par le Service porte ses fruits, la majorité travaille. Pour autant, les revenus inférieurs à 1 100€ restent un frein à l'insertion dans un logement pérenne. Le revenu moyen est de 1 430€.

## C / LE TRAVAIL RÉALISÉ

### 1 . Durée de séjour

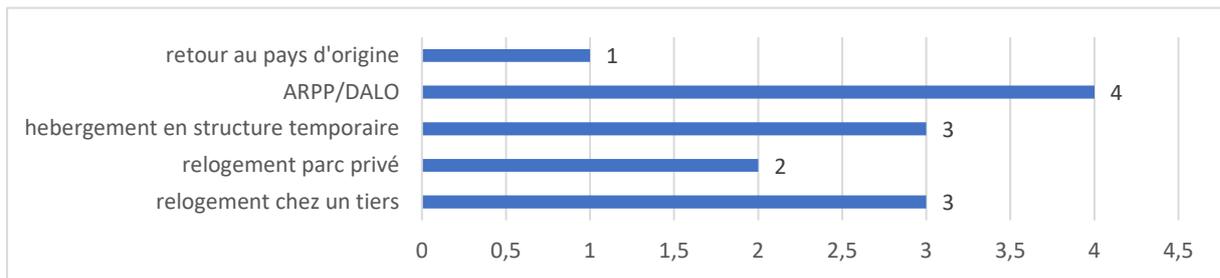


Il y a eu 24 sorties en 2023, 14 sur la résidence sociale et 10 sur les colocations.

La durée moyenne de séjour en 2023 est de 21 mois contre 23 mois en 2022. Cette légère baisse s'explique par le fait qu'un quart des ménages à moins d'un an de présence dans les colocations.

Si on compare entre la durée moyenne de séjour des colocataires présents au 31 décembre et les ménages sortis, on a une différence considérable. En effet, la moyenne des présents au 31 décembre est de 11 mois alors que celle des ménages sortis est de 30 mois. Il y a eu un véritable travail de mobilisation des colocataires pour leur recherche de logement, par la référente ASLL, et la chargée de gestion locative. Sur les 10 départs de 2023, 3 colocataires avaient plus de trois ans de séjour (dont un avait atteint pratiquement cinq ans de présence) et 4 étaient en période de dérogation (plus de deux ans).

## 2 . Relogement



2 personnes ont intégré le parc privé et 4 personnes sont entrées dans le parc social.

### D / VIE INSTITUTIONNELLE

Nous avons continué nos missions d'accompagnement des résidents bénéficiant de mesures ASLL. En 2023, ce sont 36 mesures qui ont été réalisées dans la résidence et les colocations.

Désormais, ce sont trois référents qui sont positionnés sur les colocations et la résidence où ils assurent des permanences.

La responsable de la gestion locative et l'équipe du Service Educatif Logement Jeunes de l'ANRS se réunissent chaque semaine.

Enfin, les élections des représentants des résidents ont été organisées lors du Conseil de la Vie Sociale (CVS). Néanmoins, faute de candidat, nous avons dû établir un procès-verbal de carence. L'action sera donc reconduite sur 2024.

## II - PERSPECTIVES 2024

Être à l'écoute des besoins des résidents et leur assurer une continuité de l'accompagnement social est au cœur des actions de la Résidence Sociale Tillier.

Pour l'année 2024, nous privilégierons les axes de travail suivants :

- D'un point de vue opérationnel :
  - Continuer le travail de prévention des impayés de redevance ;
  - Accompagner les résidents autour de la réalité du logement et de l'acceptation d'une proposition de logement ;
  - Continuer à mettre en place des actions collectives à la résidence sociale ;
  - Rénover les colocations.
- D'un point de vue institutionnel :
  - Revisiter le projet social de la résidence.
- D'un point de vue financier :
  - Répondre à des appels à projet pour consolider le budget de la résidence.

# Insertion

## SERVICE ÉDUCATIF LOGEMENT JEUNES (SELoJ)



du PÔLE INSERTION JEUNES

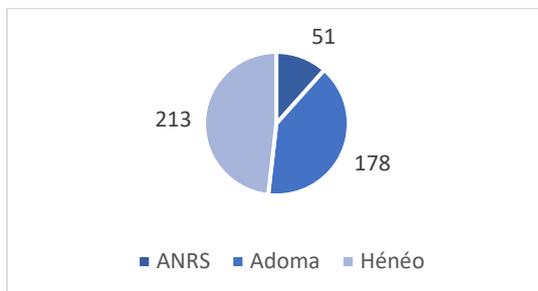
11, cité du Couvent  
75011 PARIS

### I - FAITS MARQUANTS 2023

En 2023, l'objectif du SELoJ était un suivi de 388 mesures d'ASLL.

Ces mesures sont réparties comme suit :

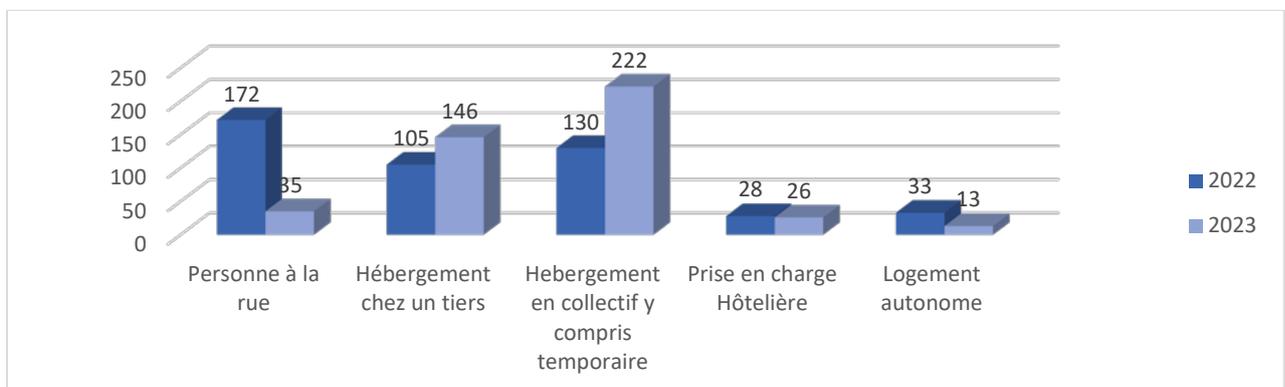
- Ménages logés par le gestionnaire ANRS (Résidence Tillier et colocations Chevaleret et Mouchez) = 40 mesures ;
- Ménages logés par le gestionnaire Adoma (résidences sociales Jaurès, Bizot, Régilia, Charonne et Fort de Vaux 2) = 174 mesures ;
- Ménages logés par le gestionnaire Hénéo (résidences sociales Louise Bourgeois, Montparnasse, Gaston Tessier et la Chapelle Internationale) = 174 mesures.



**En 2023, l'ANRS a accompagné 442 ménages** logés dans des résidences sociales jeunes actifs. Par rapport à 2022, nous avons une légère baisse. Cela s'explique par un taux de rotation moins important. Un travail autour du relogement est effectué auprès de ces jeunes.

S'ajoute à ce phénomène, les postes vacants tout ou partie de l'année.

### A / LES MÉNAGES



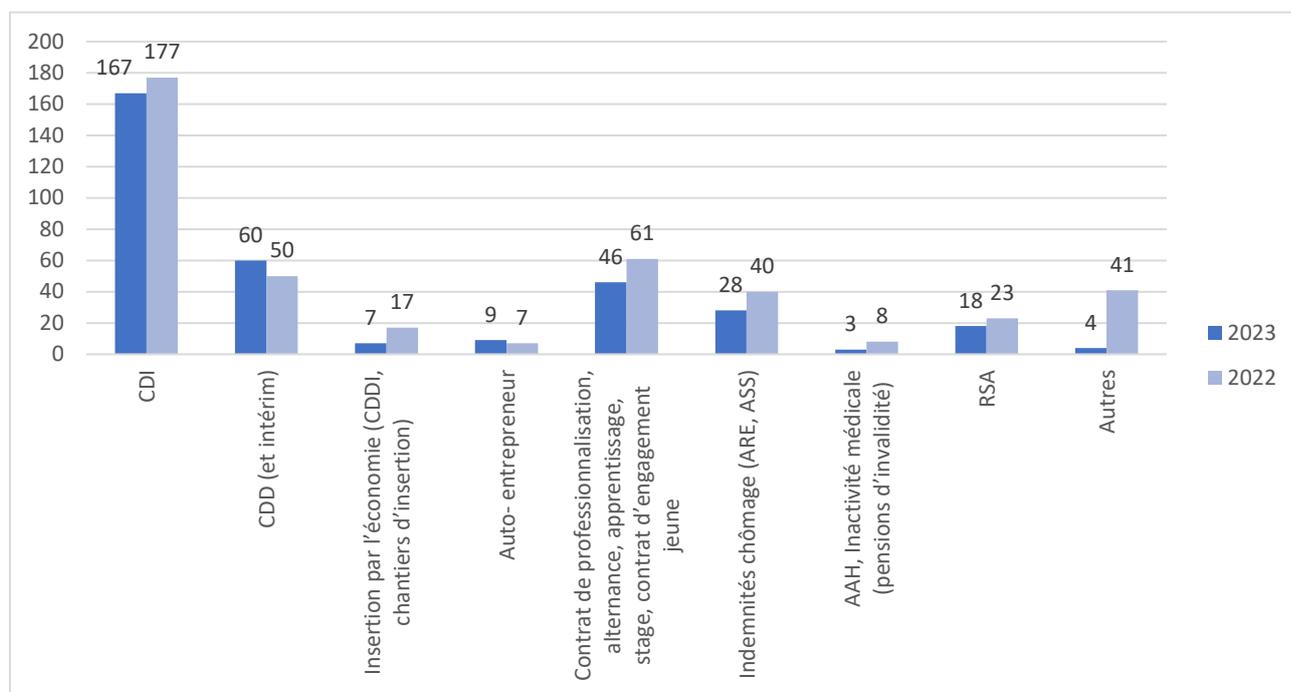
2023 est marquée par une forte augmentation de la catégorie « Hébergement collectif ». On passe de 27,8% en 2022 à 50,2%. Cela s'explique par :

- L'origine des nouvelles mesures : on a, en effet, constaté un nombre accru d'orientations en résidence sociale à la suite de fins de prise en charge en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et en Hébergement d'Urgence (HU) ;
- Le début de mesures ASLL d'une partie des personnes accompagnées non lié à l'entrée en Résidence. Celles-ci ont débuté plusieurs mois après l'entrée en résidence sociale, voire pour certaines, les résidents étaient présents depuis plusieurs années mais sans accompagnement. De ce fait, leur lieu avant la mesure est de l'hébergement collectif.

La catégorie « À la rue » est passée de 36,7% en 2022 à 7,9% en 2023.

A contrario, la catégorie « Hébergement chez un tiers » est passée de 22,4% en 2022 à 33% en 2023. Nous émettons l'hypothèse que ces deux données en 2022 ont été appréhendées sous un point de vue différent que celui de l'équipe 2023. En 2022, la catégorie « Hébergement chez un tiers » était vue sous l'angle Tiers = Parents, Famille, Amis, excluant la catégorie « Compatriotes ». En 2023, nous avons traité cette donnée en partant du postulat que les personnes qui dormaient de manière régulière chez un compatriote devaient aller dans la catégorie « Hébergé chez un tiers ». Cela peut donc expliquer ce grand écart 2022-2023 pour ces deux données.

La situation professionnelle des résidents



En 2023, concernant les présents au 31 décembre, les personnes en activité professionnelle (CDI, CDD, CDDI, Entreprenariat) représentent 71% des résidents accompagnés. 13,4% des présents sont en formation et 13,4% en insertion professionnelle (RSA ou ARE).

À la sortie, les actifs représentent 85%, les personnes en formation, 6% et celles en insertion, 9%. L'accompagnement du référent ASLL sur le volet Insertion professionnelle joue un rôle important. Les travailleurs sociaux mettent l'accent sur une activité professionnelle pour acquérir, et se maintenir de manière optimum dans un logement pérenne.

Sur l'ensemble des personnes accompagnées en 2023, les ménages en CDI représentent 52,7% ; ce qui montre une hausse significative par rapport à 2022, où ils ne représentaient que 36,5%. La part d'auto-entreprenariat est passé de 1,5% en 2022 à 2,5 % en 2023. Pour autant les référents ASLL encouragent les ménages à s'assurer d'une activité professionnelle plus stable, les revenus issus de l'auto-entreprenariat dans certains domaines (livraison, chauffeur VTC...) étant fluctuants et incertains.

## B / LE RELOGEMENT

Type de sorties	Logement pérenne				Réorientations effectives	Autres		
	Accompagner et Reloger les publics prioritaires (ARPP, ex-ACD)	Logement DALO	Parc social autre que ARPP et DALO (action logement, cotation...)	Logement pérenne du parc privé, accession à la propriété	Logement temporaire, structures d'hébergement, structures médico-sociales	Hébergement chez tiers,	Départ volontaire (non communiqué)	Décès, expulsions ...
Nombre de ménages	23	11	24	12	5	10	0	1

86 ménages sont sortis du dispositif ASLL en 2023. Parmi eux, 70 ont été relogés de manière durable.

## II - PERSPECTIVES 2024

Tous les départs qu'a connus le Service en 2023 ont fragilisé les équipes restantes, et leur ont demandé une plus grande adaptation face au changement. Nous attendons de 2024 une stabilité et surtout du renfort de personnel.

Pour 2024, les perspectives de travail du SELoJ sont les suivantes :

- D'un point de vue opérationnel :
  - Développer les visites à domicile. Il nous semble important d'avoir un regard sur la manière dont les résidents investissent leur logement ;
  - Continuer les accompagnements collectifs par des ateliers thématiques : sécurité dans le logement, hygiène dans le logement, savoir être du locataire... ;
  - Continuer l'accompagnement extérieur : il nous semble important de ne pas hésiter à accompagner les ménages dans certaines démarches et certains rendez-vous. Cela peut être le premier déclic vers l'autonomie ;
  - Continuer l'accompagnement sur la gestion budgétaire et le traitement des impayés ;
  - Continuer le travail autour des suivis de plus de 3 ans ;
  - Mettre en place des sorties culturelles.
- D'un point de vue partenarial :
  - Maintenir et développer le partenariat avec les structures d'Insertion Sociale et Professionnelle ;
  - Poursuivre le travail avec la Mission Locale ;
  - Consolider et développer le travail de partenariat avec les différents gestionnaires, notamment dans les entrées et les sorties.
- D'un point de vue institutionnel :
  - Réviser le projet de service.